

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 FÉVRIER 2026

PROCÈS VERBAL

Début de séance à 20h39

Bonsoir à toutes et à tous et bienvenue pour ce dernier Conseil municipal du mandat 2020/2026.

Monsieur Arnaud de BOURROUSSE, maire, a convoqué le Conseil municipal et a fait l'appel.

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme de Freitas, M. Valentin, Mme Poletto, M. Andrade Dos Santos, Mme Conesa-Rouat, M. Devred, M. Mouty, Adjoint, M. Martin, Mme Le Guilloux, Mme Dussous, Mme Sanches Mateus, Mme Karam, M. Ferrand, M. Chardon, M. Buisseriez, M. Daniel, M. de Saint-Romain, Mme Zanotti, Mme Souchet, M. Lombard, M. Sauvestre, Mme Bernard, Mme Chambert, Mme Miel, M. Ageitos, M. Fiault, Mme Ridde et Mme Dessoye.

Avaient donné pouvoir : de Mme Gaultier à M. Mouty, de M. Vasseur à M. de Bourrousse et M. Drougard à M. Ageitos.

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de membres représentés :	3
Nombre de membres absents :	0

Marie-Ange Dussous est nommée secrétaire de séance.

Les comptes rendus des Conseils municipaux des 24 novembre 2025 et 19 janvier 2026 sont approuvés à l'unanimité.

Le Maire rend compte des décisions.

D-2026-001	06/01/2026	ATTRIBUTION DE LA CONCESSION CP 136 DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL À MME BERGER
D-2026-002	12/01/2026	ATTRIBUTION DE LA CONCESSION B 286 DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL À M. EMILE
D-2026-003	15/01/2026	SIGNATURE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE DE L'ÉCOLE MATERNELLE DES ALOUETTES POUR L'ASSOCIATION ICEM NORD OUEST FRANCILIEN
D-2026-004	22/01/2026	SIGNATURE RECONDUCTION CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PLACE DE STATIONNEMENT VÉHICULE DE PREMIERS SECOURS (VPSP) AVEC « ESSO »
D-2026-005	26/01/2026	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX AVEC L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MAURICE-BERTEAUX
D-2026-006	27/01/2026	PRIMOSÉCURITÉ : CONTRAT DE MAINTENANCE DES ALARMES INTRUSIONS
D-2026-007	28/01/2026	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION CP 133 DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL À MME MUNOZ

CM-2026-006 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET VILLE 2025

Rapport

En 2025, la ville de Carrières-sur-Seine s'est engagée pour passer au Compte Financier Unique (CFU) comme le prévoit l'article 205 de la loi de finances pour 2024.

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le compte financier peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	19 435 883,38	22 270 271,96	
	Section d'investissement	6 130 077,40	5 825 368,46	
		+	+	
Reports de l'exercice N-1	Section de fonctionnement		4 790 965,44	
	Section d'investissement		873 138,60	
		=	=	
Total	Réalizations + Reports	25 565 960,78	33 759 744,46	8 193 783,68
Restes à réaliser	Section d'exploitation	-	-	
	Section d'investissement	2 317 333,72	201 411,2	
Résultat cumulé	Section d'exploitation	19 435 883,38	27 061 237,40	7 625 354,02
	Section d'investissement	8 447 411,12	6 899 918,26	- 1 547 492,86
Total cumulé		27 883 294,50	33 961 155,66	6 077 861,16

La clôture de l'exercice 2025 permet de dégager un résultat de fonctionnement cumulé positif de **7 625 354,02 €**, qui se compose du résultat de la section de fonctionnement 2025, soit 2 834 388,58 € et de l'excédent reporté 2024, soit 4 790 965,44 €. Ce résultat sera affecté en partie à la section d'investissement en 2026 car cette dernière est en déficit à hauteur de 1 547 492,86 € après reprise des RAR. Sans les RAR, la section d'investissement est en excédent de 568 429,66 € en 2025. L'excédent cumulé restant de 6 077 861,16 € sera reporté au compte 002 du budget primitif 2026.

La clôture de l'exercice 2025 permet de dégager un résultat d'investissement cumulé négatif de **- 1 547 492,86 €**, qui se compose du résultat de la section d'investissement 2025, soit 568 429,66 € et du delta négatif entre les restes à réaliser en recettes et en dépenses qui s'élève à - 2 115 922,52 €. Ce delta négatif des RAR rapporté au résultat reporté d'investissement crée un besoin de financement (873 138,60 € + 6 026 779,66 € - 8 447 411,12 € = - 1 547 492,16 €). Par conséquent, il est obligatoire de transférer une partie du résultat de fonctionnement en investissement pour couvrir le déficit de la section avec l'alimentation du compte 1068.

La gestion 2025

I] La section de fonctionnement

A) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 19 435 883,38 €. Elles sont en diminution de 2,43 % par rapport à 2024 (- 483 K€). Les principales baisses sont enregistrées sur les postes suivants :

- 1) Les amortissements sont en baisse de 270 K€ entre 2025 et 2024, soit - 21,70%.
- 2) Les charges à caractère générale sont en baisse de 235 K€ (cf. détail ci-dessous), soit - 4.25% par rapport à 2024.
- 3) Les charges financières liés aux intérêts de la dette payée par la ville ont baissé de 230 K€, soit - 41,01%.
- 4) Les charges de gestion courante ont baissé de 50 K€, soit - 4.58% par rapport à 2024.

Du côté des augmentations, elles sont principalement le fait de :

- 1) Les dotations aux provisions ont augmenté de 201 K€, dans le cadre de la mise en place d'une hypothèque sur les biens de M. Bresnu
- 2) La masse salariale + 0,62%, soit + 68 K€ entre 2025 et 2024 (explications ci-dessous).
- 3) Augmentation des prélèvements au titre de la péréquation + 5.84 %, soit + 30 K€

Etant donné le contexte économique et social fortement dégradé en 2025, la ville a su se montrer économe et intelligente dans la conduite de son budget, ce qui lui a permis d'améliorer son épargne nette de 661 K€ en 2025. Cette situation s'explique par une maîtrise accrue des dépenses et par des recettes fiscales dynamiques combinée à endettement contenu.

- *Charges de personnel 11 035 100,06 € (+ 68 K€, soit + 0.62% par rapport à 2024)*

La gestion de la masse salariale pour l'exercice 2025 s'inscrit dans la continuité de la stratégie de vigilance accrue initiée les années précédentes. Dans un contexte de finances locales contraintes, la collectivité maintient un pilotage rigoureux de son chapitre 012, articulé autour de deux axes majeurs : l'optimisation des ressources internes et l'absorption des hausses réglementaires imposées.

La collectivité a fait le choix d'une gestion exigeante pour contenir l'évolution naturelle de la masse salariale :

- Rationalisation des recrutements : Le délai de vacance de poste est utilisé de manière stratégique pour réévaluer systématiquement le besoin avant tout remplacement, permettant d'adapter les profils aux missions prioritaires et de supprimer la pratique du « tuilage » lors des passages de relais.
- Encadrement des heures supplémentaires : Un travail de fond sur la flexibilité des plannings et l'organisation des services permet de garantir la continuité du service public tout en limitant le recours aux heures supplémentaires et complémentaires.
- GPEC et reclassements : La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) est devenue un levier incontournable. Le redéploiement interne des agents en reclassement permet de répondre aux besoins des services sans création de postes supplémentaires ni sureffectif.

Malgré ces efforts de gestion interne, le budget 2025 doit absorber des hausses mécaniques sur lesquelles la ville n'a que peu de prise :

- Impact CNRACL : La hausse progressive du taux de cotisation patronale (notamment le reliquat des +4 points initiés précédemment) continue de peser lourdement. Ce surcoût réglementaire de 78 K€, représente une dépense imposée sans création de service supplémentaire, soit l'équivalent de 2 agents à temps plein (ETP).
- Maîtrise du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : L'avancement de carrière naturel des agents contribue mécaniquement à la hausse de la masse salariale, bien que celle-ci soit partiellement compensée par les départs en retraite et les recrutements sur des échelons inférieurs. Pour l'année 2025, l'impact a été contenu grâce aussi au gel des avancements de grades pour l'année 2025.

Toutefois, la stabilité de la masse salariale est également due aux mesures pour la lutte contre l'absentéisme :

- Renforcement des contrôles médicaux : La systématisation des contre-visites et le suivi rigoureux des arrêts de travail permettent de s'assurer de la pleine mobilisation des effectifs. Cette démarche vise à réduire l'absentéisme récurrent et à limiter le recours coûteux aux remplacements (CDD ou heures supplémentaires).
- Impact des mesures d'indemnisation : Le budget 2025 intègre également les nouvelles dispositions relatives à la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie. Depuis février 2025, le passage à une rémunération des arrêts à 90 % du traitement, et non plus 100% jusqu'à présent, agit comme un frein à l'absentéisme et engendre une économie des dépenses de personnel.

En résumé, le pilotage du chapitre 012 pour 2025 démontre la capacité de la collectivité à absorber des impacts financiers extérieurs sans dégrader l'équilibre. Cette stabilité budgétaire est le résultat direct d'une gestion rigoureuse, où chaque levier d'optimisation interne est mobilisé pour neutraliser l'impact des hausses réglementaires.

- Charges à caractère général 5 298 775,46 € (- 235 K€, soit - 4,25%)

011 - Charges à caractère général	2024	2025	Delta	Evolution	Observations
Contrats prestations de services (DSP crèches, restauration scolaire et autres contrats)	1 852 942,37	1 861 758,86	8 816,49	0,48%	Le nouveau contrat de la restauration scolaire (-30 K€ en 2025 par rapport à 2024) a limité l'augmentation des autres contrats
Fluides	868 795,72	736 061,16	-132 734,56	-15,28%	Les prix de l'électricité ont baissé - 165 K€ mais le prix du gaz a augmenté + 28 K€ et l'eau de 6 K€ Le carburant est stable
Entretien et maintenance	746 212,52	601 503,10	-144 709,42	-19,39%	Augmentation des travaux faits en régie et beaucoup moins de réparation hors entretien sur les biens des bâtiments municipaux
Nettoyage et produits ménagers	510 608,99	557 778,20	47 169,21	9,24%	Augmentation du coût du contrat car des prestations ont été rajoutés suite aux départs d'agent à la retraite
fournitures (d'entretien, administratives, scolaires, de voirie, vêtements de travail)	377 874,55	368 285,53	-9 589,02	-2,54%	Baisse dans l'achat de fournitures pour la régie municipale 3 K€ et les écoles - 4 K€
Locations véhicules et copieurs	231 978,41	248 934,23	16 955,82	7,31%	baisse location copieurs suite au nouveau marché - 8 K€ et augmentation des locations de véhicule + 24 K€
Assurances et frais juridiques	165 905,17	200 044,32	34 139,15	20,58%	Augmentation des frais d'assurance + 40 K€ sur le marché de la flotte auto et baisse des frais et actes de contentieux - 10 K€
Fêtes cérémonies et frais de missions	122 096,64	74 181,32	-47 915,32	-39,24%	La ville a acheté des barnums pour le forum soit - 20 K€ de location. La vidéo pour les vœux du Maire 2024 n'a pas été reconduite en 2025 - 14 K€
Impôts et taxes	114 801,88	87 878,00	-26 923,88	-23,45%	L'étude engagée sur le périmètre des taxes foncières payées par la ville a permis de récupérer 35 K€
Activités écoles, ALSH, médiathèque et EVS	114 639,26	105 510,09	-9 129,17	-7,96%	
Appel à des prestataires de services extérieurs	104 045,07	103 054,79	-990,28	-0,95%	
Télécommunications et affranchissements	84 788,91	87 269,89	2 480,98	2,93%	
Frais d'impressions et de communication, magazines et publications	59 890,85	50 355,04	-9 535,81	-15,92%	
Transports scolaires	53 789,05	69 268,61	15 479,56	28,78%	Reprise des sorties scolaires piscine
Alimentation pour réception, écoles et ALSH	36 103,87	38 735,52	2 631,65	7,29%	
Formations	20 333,80	57 334,80	37 001,00	181,97%	Formation PM + 11 K€, frais scolarité alternant 10 K€ et formations SST + 9 K€
Autres dépenses	69 232,39	50 822,00	-18 410,39	-26,59%	Effort général sur les consommations demandées
Total 011 - Charges à caractère général	5 534 039,45	5 298 775,46	-235 263,99	-4,25%	

- Charges de gestion courante 1 043 146,68 € (- 50 K€, soit - 4,58 %)

Les principaux postes de dépenses sont :

- La participation au SDIS (pompiers) 580 K€, soit + 0,37 % par rapport à 2024
- Les indemnités des élus 159 K€, soit +0,01 % par rapport à 2024
- Les subventions aux associations 95 K€, - 20,74 % par rapport à 2024 car il n'y a plus de subvention pour l'amicale du personnel qui a été dissoute fin 2024 (- 25 K€)
- La subvention au CCAS -14 K€, soit - 15,01 % par rapport à 2024 afin de résorber le résultat excédentaire du CCAS.

- Charges liées à la péréquation et à la pénalité SRU 547 926,40 € (+ 30 K€, soit + 5,84 % par rapport à 2024)

La baisse de la cotisation au FPIC en 2025 - 6,49 % n'a pas totalement contenu la hausse de celle de la pénalité SRU + 8,50 % ainsi que l'instauration du DILICO (45 K€ cette année).

- *Les intérêts de la dette 330 799,32 € (- 230 K€, soit - 41,01 % par rapport à 2024)*

La baisse s'explique par un mouvement réalisé l'année dernière à la demande de la Trésorerie pour comptabiliser les intérêts des placements financiers à hauteur de 87 K€. Retraitée de cette opération, les intérêts de la dette de la ville ont réellement baissé de 143 K€. Cette situation s'explique principalement par le fait que les deux emprunts structurés de la ville ont bénéficié de conditions favorables en 2025.

- *Dotations aux provisions 204 333,52 € (+ 201 K€ par rapport à 2024)*

L'opération s'inscrit dans le cadre du péril Bresnu. Une hypothèque a été déposée sur le terrain de M. Bresnu afin de prémunir la ville contre un défaut de paiement du tiers. En effet, la ville a entrepris une série de travaux conduisant à la démolition du bien de M. Bresnu qui menaçait de s'effondrer sur la cour de l'école du parc. Ces travaux ont été réalisés en lieu et place de M. Bresnu, il doit donc les rembourser à la ville, ce qui n'est toujours pas fait aujourd'hui d'où l'instauration de l'hypothèque.

- *Charges exceptionnelles 4 718,48 € (+ 2 K€, soit + 102,35 % par rapport à 2024)*

B) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 27 061 237,40 € (avec résultat antérieur). Elles sont en augmentation de 4,57 % par rapport à 2024 soit + 1 183 K€. Cette augmentation s'explique par la progression de l'excédent de fonctionnement. L'excédent de fonctionnement était de 4 093 637,40 € en 2024 alors qu'il est de 4 790 965,44 € en 2025. Cette situation s'explique aussi par le fait que l'année 2025 a été marquée par une progression des recettes liée à la fiscalité (+ 398 K€ par rapport à 2024 dont la moitié est liée aux droits de mutation à titre onéreux).

Les recettes de fonctionnement hors résultat reporté sont en hausse de **2,23 %**. Cette augmentation est principalement liée à la fiscalité.

L'année 2025, malgré les nombreuses difficultés, témoigne, comme l'année 2024, d'un souci de gestion des deniers publics accru car la progression des dépenses a été négative de 2,43 % tandis que les recettes ont progressé de 2,23% (hors résultat reporté). La stratégie de maîtrise des dépenses de la ville porte donc ses fruits pour dégager de nouvelles marges de manœuvre sans augmenter les impôts. Si la situation financière de la ville fin 2025 est saine, le contexte ambiant invite tout de même à la retenue.

- *Impôts et taxes 16 144 391,57 € (+ 398 K€, soit + 2,52 % par rapport à 2024)*

Les principaux postes de recettes sont :

- La fiscalité ménage 10 468 K€, soit + 2,03 % par rapport à 2024, ce qui s'explique par la dynamique de revalorisation forfaitaire de 1,7 % et par des bases fiscales sur la taxe foncière plus importante qu'annoncées dans l'état 1259.
- Les attributions de compensation 4 158 K€, stables par rapport à 2024
- Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) 988 K€, soit + 23,65 % par rapport à 2024, dû à un redressement important des produits enregistrés fin novembre et au mois de décembre. Deux opérations une de 41 K€ fin novembre et une de 80 K€ fin décembre explique ce résultat.
- La taxe sur l'électricité 224 K€, soit - 1,75 % est quasi stable par rapport à 2024.
- Une dotation communautaire de l'agglomération pour soutenir les collectivités membres a été maintenue en 2025 pour 263 K€, comme en 2024.

- *Produits des services 2 805 325,74 € (+ 37 K€, soit + 4,12 % par rapport à 2024)*

Les principaux postes de recettes sont :

- Les prestations payées par les familles pour le scolaire et périscolaire 1 863 K€, augmente de 2,76%, par rapport à 2024. Toutefois, les centres de loisirs continuent d'enregistrer une baisse de fréquentation. L'impact sur les recettes est neutralisé par la politique tarifaire de la ville et une demande qui progresse légèrement sur les autres temps périscolaires.

- Les prestations payées par les familles pour le conservatoire 305 K€, + 1,33 % par rapport à 2024, ce qui s'explique par la politique tarifaire de la ville. La fréquentation du conservatoire est restée stable.
 - Les redevances d'occupation du domaine public (RODP) 352 K€, -1,40 % par rapport à 2024, elles sont quasi stables. Ces recettes sont constituées par l'ensemble des personnes et des entreprises qui souhaite utiliser les espaces publics de la ville à des fins commerciales. La majeure partie de ce poste de recettes provient des loyers des crèches (261 K€).
- *Dotations et participations 2 304 690,75 (- 46 K€, soit - 1,96 % par rapport à 2024)*

Les principaux postes de recettes sont :

- La Dotation Globale Forfaitaire 1 046 K€, - 4,82 % par rapport à 2024
 - Les participations reçues par la ville (principalement la CAF) 934 K€, soit + 57 K€, s'expliquant par le versement tardif du solde du bonus territoire de la CTG 2023 sur la partie extrascolaire.
 - La participation départementale au titre de la suppression de la part salaire 112 K€, en baisse de 25,83 % par rapport à 2024.
 - Les compensations d'exonération d'impôt 93 K€, en augmentation de 24,00 % par rapport à 2024
 - Les subventions de la préfecture pour les actions sociales de la ville 83 K€, soit + 1.22 % par rapport à 2024.
- *Autres produits de gestion courante 668 410,37 € (+ 177 K€, soit + 36,05 % par rapport à 2024)*

Les deux postes de recettes impactant ce chapitre sont les loyers perçus par la ville auprès des locataires des logements communaux et du centre médical (365 K€ en 2025). Ces loyers augmentent de 19 K€ par rapport à l'année 2024, ce qui s'explique par la revalorisation de loyer. Le deuxième poste sont les charges perçues par la ville auprès de ses locataires pour 79 K€.

Par ailleurs, ce chapitre enregistre, depuis le passage en M57, les remboursements et autres recettes exceptionnelles qui sont constituées par l'annulation de rattachements 2024 pour 43 K€, le reversement du trop versé de taxe foncière 35 K€, la refacturation des eaux pluviales pour 77 K€ et des remboursements sur les factures de fluides pour 40 K€.

- *Produits financiers 102 057,76 € (- 179 K€, soit - 63,39 % par rapport à 2024)*

Les produits financiers ont permis de générer 102 K€ d'intérêts au niveau des placements réalisés par la ville auprès du Trésor Public sur l'année 2025. La stratégie de placement arrivant à son terme, il est normal que les recettes baissent sur ce poste de recettes.

- *Remboursements sur charges de personnel 163 606,03 € (+ 9 K€, soit - 5,81 % par rapport à 2024)*

Les remboursements sur les charges de personnel ont été légèrement supérieures à 2024. Ce poste de recettes enregistre les mouvements liés aux indemnités versées à la collectivité en cas d'arrêt de travail des agents de la ville.

- *Produits exceptionnels 911,04 € (- 3 K€, soit - 78,81 % par rapport à 2024)*

La baisse est importante mais le montant des recettes est anecdotique. Il n'y a pas eu de ventes de foncier en 2025.

Le résultat de la section de fonctionnement permet de dégager une épargne brute de 3 724 593,34 €, soit une augmentation de 22,35 % par rapport à l'année 2024. Cette situation s'explique car les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 214 K€ (cf. supra pour les explications) et les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 466 K€ (cf. supra pour les explications). L'épargne nette progresse de 32,04% sur l'exercice.

II] la section d'investissement

A) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 6 130 077,40 €. Il n'y avait pas de reprise de déficit antérieur en 2025.

Les RAR (restes A Réaliser) sont de 2 317 333,72 € alors qu'ils étaient de 3 762 932,12 € en 2024. Une liste détaillée est fournie au présent rapport dans la présentation PowerPoint.

- *Etudes et logiciels 534 587,70 €*

Les dépenses de ce chapitre sont composées de l'achat de logiciels, de licences et d'études.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Etudes pour 446 K€, dont 376 K€ pour l'Ardente et 39 K€ pour le parc paysager,
- Achats de logiciels et de licences pour 88 K€, - 42,11 % par rapport à 2024

- *Acquisitions matériel et aménagement 2 085 552,07 €*

Les principaux postes de dépenses sont :

- Aménagement du parc paysager 574 K€
- Aménagement des ilots fraîcheur 247 K€
- Travaux urgents voirie 229 K€
- Gros entretien et acquisition de matériel dans les écoles, les centres de loisirs et les crèches 180 K€
- Gros entretien et aménagement des bâtiments publics (hôtel de ville, gymnases, salles culturelles, médiathèque, conservatoire) 155 K€
- Achat de matériel informatique pour 150 K€
- Acquisition équipements de voirie 113 K€
- Gros entretien et réfection logements communaux 92 K€
- Modernisation et remplacement de l'éclairage public pour 50 K€
- Aménagement parc de la mairie 46 K€

- *Les dépenses de travaux 2 424 831,84 €*

Les principaux postes de dépenses sont :

- Travaux dans le parc paysager 1 415 K€
- Travaux d'aménagement du poste de police municipale 389 K€
- Travaux dans les ilots de fraîcheurs pour 359 K€
- Travaux dans les bâtiments publics (hôtel de ville, gymnases, salles culturelles, médiathèque, conservatoire) 78 K€
- Travaux dans les écoles, crèches et les centres de loisirs pour 40 K€
- Travaux de voirie rue de la pâture pour 36 K€
- Travaux de voirie impasse Paul Bert 34 K€

- *Capital de la dette 1 004 227,09 € (+ 20 K€, soit + 2,03 % par rapport à 2024)*

Le capital remboursé représente la quasi intégralité de ce chapitre avec 1 001 K€. Le volume du remboursement de la dette augmente de 2,03 % par rapport à 2024. L'annuité de la dette poursuivra ce rythme jusqu'en 2033.

B) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'établissent à 6 698 507,06 €. Elle se composent de 4 854 285,00 € de recettes nouvelles et de 971 083,46 € de recettes liées à l'amortissement. Le résultat reporté de l'année antérieure est de 873 138,60 €

Il y a également des RAR en recettes pour 201 411,20 €.

- Dotations reçues 2 708 829,98 €

Les principaux postes de recettes sont :

- Le FCTVA pour 1 226 K€
- La taxe d'aménagement pour 316 K€
- La couverture du solde des RAR négatif 2024 pour 1 167 K€
- Subventions d'investissement reçues et amendes de police 1 930 989,48 €
 - Subvention départementale pour la crèche Petibonum pour 904 K€
 - Subvention de l'Etat pour l'EVS pour 258 K€
 - Subvention ludothèque 232 K€
 - Solde de la subvention pour les ENI 143 K€
 - Subventions régionales pour le passage en Led de l'éclairage public 111 K€
 - Solde subvention régionale pour le parking Monet 53 K€
 - Subvention CASGBS pour la place des 1 000 colonnes 31 K€
 - Solde subvention de l'agence nationale du sport pour le street workout de la place de la comédie 26 K€
 - Amendes de police pour 89 K€

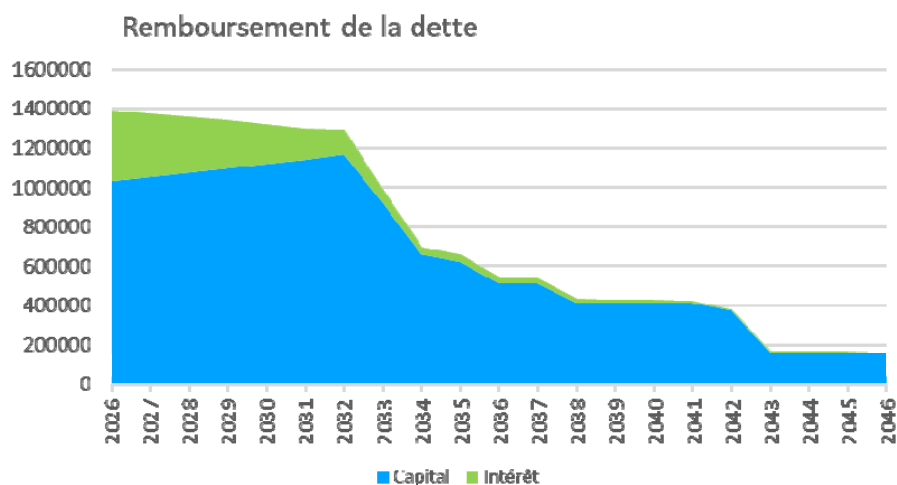
III] La dette

En 2025, la dette de la ville a représenté un encours de 1 332 335,42 €. Il se compose de 1 001 536,10 € de remboursement de capital et de 330 799,32 € d'intérêts.

La ville présente une capacité de désendettement de 3,63 années en 2025 contre 4,75 années en 2023. Ce ratio est en dessous du seuil d'alerte qui est de 12 ans.

Le capital restant dû s'élève à 13 507 513,00 € au 31 décembre 2025, ce qui représente par habitant 900 €. Le taux moyen de la dette est de 2,65 %.

Le profil d'extinction de la dette présentée, ci-dessous, montre que le remboursement intégral de la dette interviendra en 2046, si aucun autre emprunt n'est souscrit d'ici cette date.



En 2025, les taux d'intérêts des deux emprunts structurés ont baissé de façon importante et ont généré un allègement de 143 K€ par rapport à 2024. Les intérêts de ces deux emprunts représentent presque 75 % du montant total des intérêts sur un portefeuille total de 11 lignes. Ces deux produits financiers représentent toujours un risque important pour la section de fonctionnement, en terme d'intérêts.

Il résulte que la gestion 2025 a été menée de manière efficace malgré un contexte économique et financier difficile.

Cette situation témoigne que la ville a su s'adapter pour faire face aux contraintes économiques tout en pilotant habilement ses finances. L'augmentation de l'épargne nette sur un an (+ 33 %) en est un parfait exemple.

Toutefois, la situation économique qui continue à se tendre, notamment avec le projet de loi de finances 2026 qui n'est toujours pas adopté, laisse présager des moments encore difficiles à venir pour les finances de la ville tant en fonctionnement qu'en investissement. La ville devra donc faire preuve de toujours plus d'ingéniosité pour conduire à bien les projets du nouveau mandat.

Le Conseil est invité à délibérer.

Présentation de Monsieur Andrade : Bonsoir. Alors comme d'habitude pour cet exercice-là, il y a plusieurs délibérations, mais on va toutes les regrouper sur une présentation PowerPoint que vous voyez derrière moi. On a déjà parlé du budget, donc ça va se passer en deux temps, l'atterrissage, donc l'exercice 2025 sous sa forme administrative, j'insiste puisque pendant le DOB, le débat d'orientation budgétaire, nous étions plutôt en mode analytique. Là, il y a des opérations d'ordre, donc on est vraiment dans la comptabilité administrative et donc un compte-rendu administratif des comptes de la Ville, donc pour 2025, puis nous verrons la proposition de budget 2026 en suivant et la même chose pour l'assainissement. Donc pour le compte financier unique 2025 de Carrières-sur-Seine, je vais passer assez rapidement puisqu'on a déjà revu ces chiffres-là il y a un mois de ça. Sur les recettes de fonctionnement, vous avez des recettes réelles de 22 190 000€, en petite hausse. Une petite moitié qui vient de la taxe foncière et de la compensation de la taxe d'habitation, 4 millions qui viennent des attributions de compensation de l'agglomération, les produits et services vis-à-vis des administrés qui sont refacturés à hauteur de 2 810 000€, les dotations de l'État, donc la DGF, dotation générale de fonctionnement, plus la CAF pour 2 300 000€, les droits de mutation qui ont atterri à un petit peu moins de 1 million d'euros et les autres recettes qui forment donc ces 22 190 000€ pour l'année 2025. Pour ce qui est des dépenses, pas de surprise par rapport à ce qui vous a été dit la dernière fois. Nous atterrissons à 18 460 000€ en dépenses réelles, en petite baisse de 1,15 % par rapport à l'année précédente. Vous avez dans ce 18,5 millions un gros poste de 11 millions qui concerne la masse salariale de la Ville et 5 300 000€ qui sont des charges à caractère général. Les autres dépenses sont du SDIS, autres dépenses, la péréquation, le Dilico tout ça formant un petit 18,5 millions pour 2025. Et donc la formation du résultat de la section de fonctionnement pour 2025 avec les fameuses dépenses et recettes d'ordre, donc sur la partie dépenses d'ordre vous allez avoir de l'amortissement et on va retrouver un concept de comptabilité générale ou privée où vous retrouvez l'amortissement qui sont passés en section de fonctionnement et qui font atterrir les dépenses totales à 19 430 000€ pour des recettes totales de 22 270 000€ et un résultat de fonctionnement donc de 2 840 000€ qui sont peu ou prou les chiffres que vous avez vu dans le débat d'orientation budgétaire mais qui n'étaient pas formés avec ces dépenses d'ordre et ces recettes d'ordre, enfin en tout cas pas former de la même façon puisqu'on parlait d'épargne brute et d'épargne nette qui est un concept encore un peu différent de la comptabilité administrative que nous vous présentons aujourd'hui. Il se trouve que les dépenses d'ordre qui est la variable qui décale du débat d'orientation budgétaire, qui est à un peu moins d'un million d'euros correspond un peu par hasard, peu ou prou au remboursement du capital de d'emprunt de 1 million aussi ce qui fait qu'on pourrait prendre ce résultat de fonctionnement de 2,84 M€ pour l'épargne nette qui vous a déjà été présentée mais ça n'a rien à voir. C'est un peu fortuit. On passe à la partie investissement. Donc des recettes réelles de 4 800 000€ qui sont essentiellement formés par des subventions diverses et variées pour les achèvements de 2024 et 2025. Vous avez un retour du FC TVA, donc la restitution de la TVA sur les investissements passés pour 1,2 M€ et la couverture du solde, donc du reste à réaliser négatif de 2024. Donc ça c'est une opération comptable. Vous avez donc sur ce compte administratif donc en recette d'investissement 4 800 000€. Sur la partie dépenses d'investissement, vous allez retrouver 5 millions de dépenses d'équipement avec 2 420 000€ de travaux en cours qui sont donc étalés sur plusieurs années avec les travaux pour le parc paysager, l'aménagement du poste de police et cetera, tout ce qui vous a déjà été présenté en débat d'orientation budgétaire mais qui se retrouve donc en dépenses d'investissement en compte administratif pour 2025, 2,09 M€ d'acquisition de terrain, pareil, des choses qu'on vous a déjà présentées et des frais d'études et logiciels pour un peu plus de 500 000€. Je passe assez rapidement puisque du coup le résultat de la section d'investissement, vous allez donc retrouver recettes et dépenses tout en haut avec en plus le remboursement d'emprunt pour 1 million d'euros, j'en parlais juste avant. Et pour le reste, les recettes d'ordre d'un petit peu moins d'un million d'euros qui ne sont que le pendant de la dépense d'amortissement que vous aviez en budget en section de fonctionnement. Donc les recettes et dépenses d'ordre sont en miroir et donc vous allez les retrouver entre fonctionnement et investissement ce même chiffre. Donc ce sont des totaux qui ne vont pas vous parler analytiquement parlant puisqu'on est toujours dans la partie administrative. Mais vous avez un résultat d'investissement 2025 au sens administratif du terme de moins 310 000€ pour la section d'investissement. Donc on vous a mis un tableau que vous connaissez déjà récapitulatif de tous ces résultats sur la section fonctionnement et investissement. Donc vous retrouvez alors une notion de la reprise des résultats antérieurs, si vous vous souvenez donc vous avez la toute première ligne qui est le rappel des deux premières slides avec les recettes, les dépenses et donc le solde de 2 835 000€, vous avez la reprise des résultats antérieurs qui était dans la section de fonctionnement de 4 791 000€ et vous avez donc un solde de fonctionnement de

7 626 000€ qui est un résultat accumulé en intégrant le résultat de l'année 2025 qui fait atterrir la réserve à 7 626M€. De là, sur la partie investissement vous retrouvez votre déficit de 305 000€ avec une reprise des résultats antérieurs de la section d'investissement de 2024 de la même façon qui lui était positif de 873 000€. Et donc vous avez un solde d'investissement qui est positif en cumulé à 568 000€, ce qui fait que mécaniquement vous n'allez pas utiliser de la ressource de fonctionnement pour venir financer la partie investissement pour 2025. Donc le solde budget 2025 brut des restes à réaliser de 8 194 000€. Il y a des restes à réaliser de la section d'investissement qui sont reportés notamment à 2026, qui sont inscrits mais qui vont être terminés en 2026 ou au-delà pour 2 116 000€. Et donc le résultat cumulé restant net des restes à réaliser est de 6 078 000€. Je suis désolé, c'est un peu technique, pas très pas accessible. Ce 6 078 000€ est à mettre en rapport avec les 4 791 000€ qui étaient le report de la section de fonctionnement de l'année précédente et qui permet de faire un vrai comparatif par rapport à 2024. Donc on a, on va dire, une réserve de résultats qui se reporte pour 2026 qui est supérieure à ce que l'on avait l'année précédente. Alors, un autre schéma pour tenter de vous expliquer la même chose. Vous avez donc un excédent de la section de fonctionnement de 7 620 000€, d'investissement de 570 000€, il y a des restes à réaliser pour 2 120 000€, évidemment avec les 570 000 € d'excédent en investissement, vous ne financez pas le reste à réaliser de 2,120M€. Il y a un déficit de 1 550 000€, si tout avait été fini en 2025 en investissement, vous auriez un déficit de 1,55M€ sur la partie investissement en 2025, donc ce 1,55M€, vous allez le ponctionner dans les excédents de fonctionnement pour le financer, ce qui est assez classique, on génère des excédents en fonctionnement pour venir alimenter les investissements de la Ville et vous retombez donc sur le 6,07M€ qui est donc la réserve de résultats qu'il vous reste pour financer les années à venir hors reste à réaliser puisque le reste à réaliser est déjà intégré dans ce résultat. On va passer au budget prévisionnel. Alors avec une section de fonctionnement qui s'élève à un petit peu moins de 27,5 millions et demi et on va expliquer pourquoi. Nous avons inscrit en recettes donc 10 617 000€ en légère augmentation par rapport à l'année dernière, pour rappel la principale source, le premier poste on va dire de revenu de la Ville qui est issue de la fiscalité, qui est inscrit sur une légère progression de 0,60%, c'est ce que l'on attend les points d'indice qui sont déjà accessibles et que le directeur financier a donc compilé pour former ce budget. Rien de particulier sur cette fiscalité. Pour les autres recettes fiscales, vous avez les attributions de compensation que l'on a gardées strictement au même niveau puisque ça fait quelques années qu'ils sont à ce niveau-là à 4 158 000€. Pour rappel, les attributions de compensation est une manne de fiscalité qui est perçue par l'agglomération, qu'elle ne consomme pas et donc qu'elle reverse en entier aux communes qui forment l'agglomération. Les autres recettes fiscales, vous avez donc très directement les droits de mutation à titre onéreux les fameuses DMTO qui avait fléchi post Covid en 2023 et 2024. Nous l'attendions à peu près au même niveau que 2023 et 2024 et finalement il y a eu un léger rebond. On n'est pas revenu au meilleur niveau, mais on frôle le million d'euros pour 2025. On se propose néanmoins de rester sur la tendance de 2023 et 2024 en inscription budgétaire à 800 000€ puisqu'on a toujours pas de visibilité particulière sur le marché immobilier et le million d'euros qu'on a touché en 2025 est essentiellement dû aux mois de novembre et décembre en particulier qui ont fortement rebondi mais pour lesquels nous n'avons pas d'explication particulière. Sur les recettes des services, nous nous proposons d'être prudents et d'inscrire 2 751 000€ avec des légers tassements sur les services scolaires, restauration, sur l'occupation du domaine public... On était à 2,805M€, on préfère rester sur 2,751M€ qui est un niveau a priori plus classique puisqu'on avait aussi un léger rebond sur la fréquentation notamment en restauration collective et autres occupations du domaine public sur la fin d'année et ce qu'on n'explique pas forcément non plus et on préfère rester un peu plus prudent. Sur la partie dotation et participation, vous avez donc la DGF, je ne vais pas y revenir, sur laquelle nous attendons encore un léger effritement, nous attendons donc des recettes en DGF de 1 015 000€, en légère baisse par rapport à 2025, et pour la CAF 814 000€ en légère baisse aussi, alors je pense que c'est plus par rapport à un décalage de périmètre avec les délégations de services publics. Sur les charges de personnel, qui est le plus gros poste de dépense de fonctionnement de la Ville qui représente à peu près 58% de notre budget, nous avons réussi en 2025 à rester à un niveau équivalent à l'année précédente malgré certaines hausses de charge. Nous proposons de rester sur un niveau qui était celui que nous avions budgété ou pas loin l'année dernière à 11 600 000€ puisque cela reste un niveau sur lequel il n'y a pas de latence sur les remplacements de poste puisque finalement les 11 millions que nous avons réussi à atteindre en 2025 et tout de même en trompe l'œil, il y a une gestion qui est faite au niveau de la direction des ressources humaines pour éviter une charge trop importante et que cela pèse trop sur les finances de la Ville. Donc les postes ne sont pas forcément renouvelés au jour le jour, enfin en remplacement au premier jour après un départ pour plusieurs raisons. La raison essentielle étant que nous n'avons pas forcément tous les profils pour remplacer rapidement certains départs, ce qui nous arrange un petit peu pour évidemment essayer de compenser les hausses de charges que nous avons sur les salaires des agents. 11,6M€, c'est donc un niveau budgétaire et à budgéter qui correspond, on va dire, à un niveau d'agent en présence à plein, c'est-à-dire remplacé et en poste. On sait et c'est systématique, ça fait 6 ans, en tout cas moi je le vois, mais je pense que ça fait 18 ans que Monsieur le Maire le constate, on budgète toujours un peu plus haut que ce qui se passe réellement pour les effets que je vous ai détaillé précédemment. Donc il y a toujours quelques centaines

de milliers d'euros qui en réel arrivent en fin d'année. Donc il est probable que nous ayons le même effet à l'arrivée. Donc sur les charges de personnel, je vais pas y revenir mais nous avons 237 ETP, 294 agents rémunérés. Donc ils ne sont pas tous à temps plein si vous comprenez. Donc l'écart sur le chiffre, on a 263 postes permanents qui ne sont donc pas tous pourvus et nous avons sur l'année 2026 un glissement vieillesse et technicité avec un 0,50% d'augmentation sur ce poste-là qui explique une partie de la hausse que nous formons aussi à travers le 11,6 M€. Pareil quatre points de cotisation patronale à la CNRACL ce qui nous met un effet relativement significatif à 177 000€ qui vient donc impacter le 11,6M€ aussi.

Monsieur le Maire : Juste pour dire que cet effet de cotisation patronale, c'est un choix de l'État qui s'applique à toute la fonction publique. Voilà. Donc on n' a pas d'autre choix que de l'appliquer.

Monsieur Andrade : Donc les charges de personnel. Si je compte bien c'est la 3^e slide sur les charges de personnel Monsieur Ageitos, ce qui devrait vous faire plaisir. Petite inflation par rapport au débat d'orientation budgétaire avec un petit camembert de répartition de la population de nos agents. Alors, il se trouve qu'on avait peut-être un petit peu tous oublié la dernière fois lorsqu'on en a discuté en séance, mais c'était une slide qui a été déjà là il y a un an. Donc malgré tout l'intérêt qu'on peut lui porter, je pense qu'on l'avait tous un petit peu oublié. Vous voyez ? Donc c'était déjà là il y a un an, ça n'a pas fondamentalement varié et pour rappel, ça avait fait l'objet d'un développement particulier dans un Carrières magazine, donc je pense pouvoir dire que nos carrillons sont particulièrement bien informés de la répartition de nos agents par secteur dans la Ville. Voilà, avec un gros poste à 35% qui est l'éducation et l'enfance avec 130 agents, un deuxième poste qui couvre le cadre de vie de façon générale avec 68 agents, culture et sport avec 42 agents, service support 24 agents, sécurité 18 agents et ainsi de suite pour ce qui reste. Je passe aux charges à caractère général qui est le deuxième gros ensemble de poste de charge de la Ville avec tout ce qui est DSP évidemment, alors pour lequel on prévoit une augmentation de 10% et que l'on inscrit à 2,45M€ pour 2026 contre 1,86M€ en 2025. Nous prévoyons aussi une petite hausse sur les fluides pour être prudents, même si nous avons évidemment beaucoup de mal à anticiper ce que peut donner le coût de l'énergie notamment, l'entretien des bâtiments à 584 000€ que nous serrons quelques peu, les frais de nettoyage pareil, fournitures : entretien, administrative, scolaire, voirie et vêtement de travail en légère augmentation à 8 % pour faire face à des demandes des services, assurance et frais juridiques qui sont en augmentation assez importante à 278 000€ même si c'est un petit poste, location de voiture en légère augmentation qui suit de toute façon l'évolution des contrats. Transport scolaire et sorties en légère baisse, impôts fonciers acquittés par la Ville et frais d'affranchissement et télécommunication en hausse importante mais sur des postes qui restent assez relatifs. Donc pour un total de 5 983 000€ qui est l'inscription budgétaire que l'on souhaite pour un réel de 5,3M€ l'année précédente, nous avons le même type de budget l'année précédente, donc ce n'est pas parce qu'on inscrit au budget ces sommes qu'elles vont être automatiquement dépensées. Le but est évidemment de compter et de dépenser le moins possible ou le plus justement possible, en tout cas.

Monsieur le Maire : Juste un tout petit point, un des postes qui augmente le plus dans les dépenses, c'est celui de l'assurance. Vous n'êtes pas sans savoir d'une part que ce sont en grande partie les conséquences de la remontée des primes à la suite des différents épisodes d'émeutes qui ont eu lieu en région parisienne notamment en 2022 si je ne me trompe pas. Et la deuxième chose c'est qu'à la suite de cela, il y a certains acteurs qui ont déserté le marché de l'assurance aux collectivités, d'autres qui ont fait faillite, qui ont été repris donc nous avons eu une certaine réussite et de la chance de trouver des assureurs, en l'occurrence en dehors de notre périmètre hexagonal, pour pouvoir assurer la Commune, ce qui est quand même quelque chose de tout à fait important puisque dans le cas inverse, les bâtiments publics ne seraient pas assurés. Ce qui veut dire qu'en cas de sinistre, volontaire ou involontaire, le coût de restauration serait à la charge de la Collectivité. Ce n'est pas le cas. Et j'insiste sur ce point parce que je sais que dans certains cas aujourd'hui dans certaines villes, il n'y a plus d'assureur. C'était juste pour qu'on comprenne bien que si le poste augmente de 80 000€ pour passer de 200 à 280 000€ pour le poste qui comprend également les frais juridiques, ce n'est pas une anomalie, une faute de gestion particulière qui ferait qu'on aurait été négligent sur la partie de contractualisation de l'assurance, mais bien parce qu'on a dû subir une augmentation des tarifs et heureusement que nous avons trouvé des assureurs parce que ça aurait pu ne pas être le cas.

Monsieur Andrade : Alors, on va passer aux autres aux autres dépenses donc sur les autres dépenses, vous allez retrouver un poste principal qui est le SDIS qui est le service des pompiers pour lequel nous avons une variation de 2 % qui nous a été déjà indiquée. Pour les subventions aux associations, nous passons à 99 000€ au lieu de 96 000€ donc très légère augmentation et la subvention au CCAS qui passe de 81 000€ à 111 000€, donc une forte augmentation mais qui est due en très grande partie à une obligation réglementaire de prévoir une analyse des besoins sociaux durant la première année du nouveau mandat, voilà donc augmentation qui ne sera pas récurrente sur les années post 2026 jusqu'aux élections dans 6 ans. Autres dépenses alors là on va retrouver les prélèvements de l'État donc avec le FPIC qui serait en très légère augmentation à 385 000€, en tout cas, c'est ce que nous souhaitons inscrire au budget pour parer à toute éventualité. La loi SRU en légère augmentation donc les pénalités SRU à 140 000€ et le DILICO pour rappel c'est le dispositif de lissage

conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, donc nouvelle ponction de l'État qui était à 45 000€ pour la première année en 2025 qui devrait passer à environ 89 000€ selon les dernières estimations de la direction générale de la DGFIP, voilà, qui nous sera confirmé que courant avril, mais nous l'inscrivons de toute façon d'ores et déjà dans le budget 2026. Une slide, je sais qu'on en a déjà parlé un petit peu lors du débat d'orientation budgétaire, mais tout de même un petit rappel des conséquences du désengagement et des prélèvements de l'État, que ce soit la baisse de la DGF ou que ce soient les prélèvements imposés à travers la loi SRU, le Dilico et le FPIC qui nous coûte quand même en cumulé depuis 2013 et depuis que ça a démarré la bagatelle d'un petit peu moins de 24 millions d'euros. Ça aurait été sympa pour certains investissements de la Commune pour l'équilibre de la section de fonctionnement en donc pour notre BP 2026. Nous prévoyons donc en agrégé des recettes réelles de 21 180 000€ pour des dépenses réelles de 19 830 000€ avec les résultats antérieurs qui sont repris et les dépenses et recettes d'ordre. Vous avez donc un équilibre à 27 490 000€ qui est un équilibre qui est technique puisque les dépenses d'ordre sont gonflées à 7,66M€ pour cet équilibre. La partie investissement pour 2026 qui s'élève à 11 910 000€, alors sur les recettes donc nous avons des restes à réaliser de 2025 sur 2026 pour à peu près 200 000€. Je vais passer assez rapidement là-dessus puisque c'est assez accessoire. Et pour les autres recettes prévues en 2026 pour la section investissement, vous allez avoir donc la couverture des déficits des restes à réaliser, les subventions qui sont déjà connues pour des investissements qui ont été démarrés en 2025 comme le parc paysager et les îlots de fraîcheur, vous avez le retour de FC TVA déjà certains pour 617 000€ et puis quelques autres postes assez anecdotiques pour donc un total de 3 323 000€ en recettes d'investissement. Pour la partie dépenses d'investissement, vous allez retrouver ces restes à réaliser de 2025 pour 2 300 000€ qui sont repris sur 2026 avec les principaux reports comme l'acquisition de parcelle BI57 notamment pour les Sports en rive de Seine, les frais d'éviction, les pistes cyclables, travaux d'enfouissement rue de la Pâture, les autres bâtiments publics, bâtiments scolaires et cetera tout ça forme le reste à réaliser sur 2026 qui n'arrivera pas forcément en 2026 notamment pour la BI57, je ne sais pas si on pourra l'acquérir en 2026 mais en tout cas elle est reprise sur 2026 et si elle doit décaler encore sur 2027 ça sera repris en reste à réaliser en section d'investissement. Les principaux projets 2026 pour 8,160 M€, donc là, évidemment, l'exercice budgétaire en compte administratif nous amène à chercher l'équilibre donc, vous avez là les principaux projets pour 8,160M€. Évidemment, vous avez le projet de l'Ardente et de la Médiathèque qui est le principal investissement prévu pour les années à venir à Carrières-sur-Seine. On ne fera pas 4 847 000€ pour 2026 a priori, ça serait étonnant mais l'exercice du BP en compte administratif nous amène à équilibrer les comptes. Donc on a la ressource en face et donc ce qui est inscrit en projet est listé sous vos yeux donc avec le projet Ardente et Médiathèque et avec d'autres projets qui sont de bien moindre ampleur comme la vidéo protection, l'éclairage, la route de Saint-Germain, les bâtiments scolaires, informatique, voiries et ainsi de suite. Alors là, vous avez la suite de la liste, une illustration pour le gymnase Ardente qui encore une fois c'est une provision, c'est bien une provision pour travaux pour 4,85 M€, ça ne sera probablement pas dépensé en intégralité sur 2026. Donc sur l'équilibre de la section d'investissement, puisque c'est bien ce que l'on cherche dans un BP, donc cette section d'investissement est équilibrée avec ces dépenses d'investissement qui vous ont été présentées, qui sont techniques, on ne fera probablement pas 100 millions et demi d'investissements ou d'équipement en 2026, mais pour l'équilibre en tout cas c'est tel que c'est reporté. Et vous avez le remboursement d'emprunt et dépenses d'ordre pour un total de 11 910 000€. En face de ça, vous avez des recettes réelles, 3,52 M€ qui vous ont été présentées, les résultats antérieurs en section d'investissement puisqu'il reste 570 000 € et les recettes d'ordre de 7,82 M€ que vous aviez quelques slides précédemment qui réglaient l'équilibre en section de fonctionnement. Un petit focus sur la dette de la Ville, mais on en a déjà parlé durant le débat d'orientation budgétaire, donc vous aurez à la fin 2026 un encours de dette de 12,5 M€ dont 3,410 M€ au titre des emprunts toxiques Dexia, qui sont l'héritage toujours du passé. Ces 12,5 millions nous coûtent un taux moyen de 2,82 % avec une durée de vie résiduelle de quasi 20 ans à la fin de cet exercice 2026. Donc le remboursement de capital pour 2026, est de 1,030 M€. C'est à peu près le rythme de remboursement que vous avez annuellement. Dans le détail évidemment de ce 2,82 % de charge d'intérêt que nous coûte cet encours de dette, vous avez une très grosse partie qui est due aux emprunts toxiques qui, à eux seuls, coûtent un taux de 8,5 sur 2026 en prévision. Alors que les 9 500 000 € d'autres emprunts, qui sont beaucoup plus classiques et qui ont été contractés par l'équipe actuelle, nous coûte 0,95% en moyenne. Avec la capacité d'autofinancement alors qu'on n'a pas fait ressortir sur ces slides mais qui sont à peu près de 2,8 M€ de mémoire, vous avez donc une durée de remboursement par la capacité d'autofinancement de la Ville d'un petit peu moins de 4 ans. C'est un ratio assez classique, même si on ne remboursera pas notre dette en 4 ans évidemment, mais c'est pour vous donner la capacité de désendettement qu'est capable de dégager la Ville. C'est fini pour le budget administratif de la Ville. Nous allons passer à la partie Assainissement et ça va aller beaucoup plus vite puisque sur la partie assainissement, prestation de services en recettes et dépenses, on est donc sur un équilibre sur 2025 à 32 643€. Et sur la partie budgétaire, nous proposons d'inscrire en recettes comme en dépenses 300 000€ sur la partie investissement, pour des études et divers aménagements et puis sur la partie fonctionnement de la refacturation de travaux à la CASGBS

et des prestations de services et virement de section qui permettent de financer tout ça pour 200 000€ sur la partie fonctionnement. Voilà pour la partie Assainissement.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Carlos de cette présentation très détaillée. Mesdames et Messieurs, est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur Fiault : Merci. Cette année, je ne vais pas aller dans le détail mais je vais essayer d'amener quelques éclairages sur la manière de le lire et on a pu l'interpréter, quelque part c'est un peu un passage de relais puisque ce sera c'est mon dernier Conseil municipal vu que je ne me représente pas. Donc déjà pour préciser pour ceux pour qui ce sera un nouvel exercice, en plus de la présentation PowerPoint qui est là, il faut savoir qu'il y a une note explicative de toutes les lignes budgétaires qui est annexée, ce qui explique aussi pourquoi on ne pose pas beaucoup de questions, c'est parce que finalement il y a beaucoup de détails sur pourquoi certaines dépenses augmentaient ou pas, quelles étaient les dépenses spécifiques à l'année passée qui figurent dans cette note. Donc, j'invite ceux qui sont intéressés par le fonctionnement de la Commune à aller lire cette note. Par contre, ce qu'on peut ramener ce soir, c'est ce qu'on peut, entre-autre, échanger en commission. Donc les commissions, pour ceux qui ne savent pas, elles ont lieu la semaine avant le Conseil, il y en a trois, Urba-Travaux-Environnement, Social-Enfance-Culture-Sport et Finances-RH-Communication avec une première limite c'est que par exemple pour ce conseil-ci il n'y a eu que la commission Finances, c'est vrai que les délibérations sont présentées côté Finances mais il y en a quand même, par exemple je pense aux subventions pour les associations ou la convention de l'USC effectivement, qui, comme la plupart des sujets de la Commune au final se retrouve en Finances, mais auraient, je pense, dû être traités avec des gens qui parlent du contenu et, au cours du mandat, ça s'est assez souvent reproduit d'avoir à discuter de choses de thématique hors finances dans la commission Finances. Évidemment ce qu'on dit des commissions sont à huis clos. Donc il y a des sujets qu'en responsabilité on n'ébruite pas quand ça touche des personnes ou des intérêts de la Ville comme la sécurité. Par contre on a eu la remarque « mais on vous l'a dit en commission », on le répète souvent ici, parce que c'est intéressant pour tout le monde, voilà. Maintenant sur le budget lui-même, d'abord le fonctionnement alors c'est vrai mais j'insiste sur la remarque qui avait pu être faite par mes collègues en débat, c'est qu'en fonctionnement le premier poste effectivement c'est les ressources humaines, et donc là, il y a eu des présentations, une qui figure je crois d'ailleurs dans votre programme aussi, qui concerne l'évolution de la masse salariale qui est quasi constante. Il faut rappeler, puisque vous ne le rappelez pas, que ça s'est rendu possible en partie parce que certaines actions sont sorties du périmètre puisqu'il y a eu des délégations, les DSP pour la petite enfance, c'est des effectifs en moins qui sont devenus des dépenses, donc bon, vous mettez en avant votre vertu concernant les effectifs, évidemment, comme vous l'avez souligné, les charges et cetera augmentent. Si vous avez réussi à rester égal, c'est parce qu'aussi le périmètre a diminué. Après on a eu un échange parce que c'est marqué dans la note sur les gains, les excédents, qu'on peut dégager du fait que des postes ne sont pas remplacés immédiatement suite à des départs. Alors ça évidemment, ça peut être problématique dans la passation des sujets, des compétences. On en a échangé en commission, on a compris, évidemment il y a le problème de recrutement, et aussi qu'on pouvait difficilement augmenter le tableau des effectifs pour anticiper des biseaux entre les gens. Bon après, le mettre en avant comme ça, c'est quand même un grand risque de perte de compétences. Faut peut-être pas trop s'en vanter. Après dans la présentation il y a effectivement le camembert de répartition par contre, et vous dites à chaque fois que c'est d'une année sur l'autre, la répartition des missions est à peu près identique. Après, ça irait mieux comme vous faites un graphe sur les ponctions de l'État qui durent sur une décennie et demi, ça peut être utile, alors peut-être pas sur une décennie mais sur un mandat, de montrer l'évolution de chaque service même s'il est constant. C'est un message en soi, et aussi parce qu'on en parle souvent, entre ce qui était prévu et ce qu'il y a réellement et les effectifs souhaités et les effectifs qui ont réellement été au service de la population dans l'effectif passé. On parle souvent, vous ne l'avez pas mentionné, de la police municipale d'avoir effectivement au cours du temps l'évolution de ces effectifs, le souhait et le réel. Ça ce serait une présentation avec un recul au fil des années qui serait utile et effectivement plus utile que certains autres graphes. Alors il y a des listes « divers » qui sont apparues, c'est vrai qu'on s'est inquiété. Alors ça concerne peut-être des petits travaux, finalement toutes ces dépenses qui mettent de l'huile dans les services ou dans les services en interne pour la population, je crois que c'était autour d'un demi-million qui était budgété, on a vérifié le fait qu'effectivement les services étaient bien au courant du budget qu'ils avaient et qu'ils pourraient effectivement le dépenser en cours d'année qu'il n'y avait pas de coup de rabet imprévu et cetera. Donc ça c'est peut-être un message pour ceux qui je ne sais pas de nos concitoyens qui se verraient répondre "Ah bah non finalement on a plus le budget pour faire ça, on se l'est fait raboter et cetera." Normalement, vous nous avez expliqué que vous avez un outil où chaque service à la connaissance de ces petits budgets qu'il a à sa disposition pour le courant de l'année. Donc j'espère que c'est bien le cas. Après il y a une évolution aussi, alors là qui est inverse de celle des crèches, vous avez signalé depuis quelques années, je crois qu'un certain nombre de travaux qui étaient confiés à des prestataires extérieurs, donc des travaux type voirie entretien étaient plutôt externalisés, plutôt en régie, donc c'est a priori certainement moins coûteux et plus flexible, donc très bien. Après la question qui se pose c'est au niveau des ressources, donc est-ce qu'on a bien l'encadrement et aussi, au niveau matériel, puisque si il

faut des outils, des lieux de stockage de matériaux, voilà donc c'est une question, si vous voulez y répondre maintenant parce qu'il me semblerait qu'il y a eu des...

Monsieur le Maire : Je voudrais juste réagir, j'entends que vous ayez envie de tempérer et modérer la vertu qui est la nôtre et qu'on revendique volontiers que d'avoir maintenu la masse salariale au niveau où elle était en 2008. Certes, vous avez raison, des crèches sont passées en délégation de services publics, mais vous n'avez pas oublié qu'entre-temps, entre 2008 et 2026, il y a eu un tout petit peu d'inflation, n'est-ce pas ? Donc une revalorisation annuelle systématique des traitements des agents publics, ce qui est tout à fait normal, mais vous l'avez totalement occulté, l'augmentation des cotisations qui nous est imposée par l'État depuis 2 ans, donc en fait ça aussi c'est tout à fait nouveau et ça rentre en compte parfaitement dans la masse salariale chargée parce qu'on parle bien de ça et le désengagement de l'État dans pas mal de domaines qui nous oblige à renforcer certain nombre de postes parce qu'en fait il est totalement absent notamment la police municipale, la santé et cetera. Donc tout ceci vient contrebalancer tout de même notre appréciation sur la fonte de certains effectifs au niveau des crèches et largement et je vous mets au défi de trouver beaucoup de communes de la même taille qui ont réussi en espace de 18 ans à maintenir au même niveau leur masse salariale et d'avoir continué malgré tout à dégager, comme ça va être le cas en 2025, 15 % d'épargne brute, ce qui est quand même un très bon résultat compte-tenu du fait que celle-ci, cette épargne brute est obtenue de la même manière, depuis 18 ans, sans augmentation des impôts, et même avec une baisse de 10 % en 2019. Alors, je comprends, c'est le jeu de l'opposition, c'est votre dernier Conseil municipal, de pouvoir dire que la copie n'est pas parfaite. Elle n'est jamais parfaite. Mais reconnaissez néanmoins que la maîtrise dont nous avons fait preuve collectivement depuis 18 ans est telle qu'elle nous permette de sauvegarder le pouvoir d'achat les carrillons, qui dépend, en partie, de notre petite action, et qui n'est pas celui qui dépend de la grande action de l'État, qui lui a largement entamé le pouvoir d'achat de l'ensemble des Français. Donc en tout cas je voulais juste corriger le tir parce que je ne peux pas laisser passer le fait que, grosso modo, 18 années de maîtrise de masse salariale serait uniquement le reflet de la disparition de trois crèches en délégation de service public qui seraient passées au secteur privé. C'est en partie exact, vous avez raison, mais en partie seulement et de loin.

Monsieur Andrade : Oui, d'ailleurs si vous regardez le poste de délégation de service public, on est à 2 million d'euros, donc sur 18 ans + 20 %, on va dire 10/11 millions, ça fait moins de 20 %. Je crois qu'on est quand même bien en-dessous du rythme de l'inflation sur 18 ans. Surtout ces 18 années-là, je pense qu'elles sont relativement importantes et comme l'a dit Monsieur le Maire tout ça en récupérant des fonctions ou des missions qui n'étaient pas remplies il y a 18 ans non plus. Je pense que le renforcement des équipes de police municipale pour suppléer l'État, ce n'est normalement pas notre mission mais on est un petit peu obligé de le faire. Donc il y a aussi des missions supplémentaires, on a aussi des charges et des missions qui n'étaient pas là il y a une vingtaine d'années. Je pense que si on devait vraiment faire la comptabilité analytique de tout ça pour reprendre quand même tout de même votre critique, je pense que ça serait quand même très favorable à l'action de l'équipe municipale actuelle, sans vouloir jeter des fleurs mais tout de même.

Madame Miel : Moi j'avais un point d'attention par rapport à l'encadrement des équipes, donc des agents qui travaillent pour la municipalité, il y aurait eu un vol de cuivre par des agents de la municipalité. Pouvez-vous nous tenir informé de ce qui est arrivé et de ce que la mairie a pris comme mesure ? Merci.

Monsieur le Maire : C'est assez éloigné par rapport au sujet du budget, très éloigné mais je vais vous répondre. Il y a effectivement quelque chose qui a été découvert au niveau des services techniques. Il y a une enquête interne qui a été réalisée par la direction des ressources humaines et un certain nombre de personnes ont été suspendues. Le dossier a été transmis au centre de gestion, seul à même à pouvoir prendre des sanctions. Voilà.

Madame Miel : Vous avez déposé plainte ?

Monsieur le Maire : La plainte est en cours de dépôt, c'est Julien Mouty qui doit s'en occuper prochainement si ce n'est pas déjà fait.

Madame Miel : Et c'était un trafic qui durait depuis longtemps ?

Monsieur le Maire : Non, c'est une opération.

Madame Miel : Une opération.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Monsieur Andrade : C'est une enquête administrative qui s'est terminée très récemment.

Monsieur le Maire : Découvert 29 janvier, traité dans les 10 jours et le préjudice pour la Commune est d'un peu moins d'un 1 millier d'euros, voilà.

Monsieur Ageitos : Monsieur de Bourrousse, moi j'avais une remarque concernant la fiscalité puisque vous l'avez rappelé et vous avez indiqué qu'il y avait eu une baisse en 2019. Moi, j'invite les carrillons à se rendre sur fiscalité locale des particuliers, ministère de l'économie et des finances et de l'industrie pour comparer les taux sur les communes environnantes. Donc, c'est bien de baisser, c'est bien de maîtriser le taux, mais on fait partie des villes qui ont le taux communal le plus fort. On est on a l'équivalent de

de Houilles, mais toutes les autres villes environnantes, Montesson, Chatou, Croissy-sur-Seine, vous pouvez prendre toutes les villes. Toutes les autres villes ont des taux inférieurs, donc ministère de l'économie et de l'industrie, fiscalité locale des particuliers, ils pourront comme ça comparer la ville de Carrières-sur-Seine et l'ensemble des villes. C'était juste une remarque, Monsieur de Bourrousse, je sais que vous le soulignez régulièrement.

Monsieur le Maire : J'en connais une autre, est-ce que vous connaissez aussi le fait que historiquement la ville de Carrières-sur-Seine avait une taxe d'habitation plus faible que les autres ?

Monsieur Ageitos : Ah bah écoutez...

Monsieur le Maire : Ça aussi il faut le savoir Monsieur Ageitos.

Monsieur Ageitos : Mais 2008 en tout cas...

Monsieur le Maire : Mais non en fait c'est celle qui a été supprimée et en fait, là il y avait eu un choix initial qui avait été fait par les équipes qui nous précédait, c'était d'avoir une taxe foncière relativement élevée et une taxe d'habitation relativement faible. On n'a pas fait de compensation en cours de route pour remonter la taxe d'habitation et faire baisser la taxe foncière, ce qui aurait pu être un choix parce qu'en fait c'est une réalité, vous retrouverez les informations dans la même littérature que celle que vous citez et donc ce qui s'est passé, c'est qu'à un moment donné, on a baissé effectivement la taxe foncière qui était ce qu'elle était et la taxe d'habitation on n'y a pas touché. Mais sauf que l'État a fait tomber la taxe d'habitation, pas la taxe foncière. Donc, en l'occurrence ça aurait pu être l'inverse, ça aurait pu être la taxe foncière qui aurait été supprimée. C'était peu probable, mais en l'occurrence c'est la taxe d'habitation qui était donc là où la recette était la plus faible comparativement pour la Ville par rapport aux autres pour ces raisons de choix historique. En fait, c'est une question qu'on s'est posée souvent, c'était de savoir si on allait pas rétablir les choses avant que ça se produise en baissant la taxe foncière et en augmentant la taxe d'habitation pour obtenir le même produit fiscal. On s'est posé la question il y a une dizaine d'années, on l'a jamais fait parce que, socialement, il est considéré souvent que la taxe d'habitation est payée par des gens qui sont quelquefois seulement locataires et qui ne sont pas propriétaires, qui sont moins riches que des gens qui sont propriétaires et que si on avait procédé de la sorte, ça aurait pu être considéré comme une mesure antisociale, voyez-vous, on n'a pas choisi cette voie-là. Ce que vous citez n'est pas faux mais en l'occurrence c'est une conséquence de l'histoire et en l'occurrence on a quand même baissé la taxe foncière et de toute manière regarder le produit de cette taxe il est comparable à ce qui se passe ailleurs et en l'occurrence on ne peut pas baisser plus parce que sinon on serait dans une situation qui serait bien plus compliquée.

Monsieur Ageitos : Voilà Monsieur de Bourrousse je j'entends ce que vous dites...

Monsieur le Maire : et vous aviez oublié cet élément-là je pense.

Monsieur Ageitos : Bah en tout cas aujourd'hui la taxe d'habitation a été supprimée par le gouvernement donc personne va en parler. Aujourd'hui il ne reste que la taxe foncière. Bah après ça peut revenir sur la table mais bon je pense que ce n'est pas d'actualité. En tout cas aujourd'hui concernant la taxe foncière on fait partie des villes alors après pour des raisons budgétaires et peut-être vous l'avez indiqué. En tout cas, aujourd'hui sur la taxe foncière parmi les communes environnantes, la ville de Carrières-sur-Seine a un des taux les plus élevés comparativement à Houilles, je crois qu'il y a 0,10 points en plus, mais bon, ou 0,20, enfin peu importe, on est au même niveau que Houilles et les autres communes environnantes ont des taux 3, 4, 5, 6 points en moins. Voilà. Après, je n'ai pas fait tout le département des Yvelines, mais dans les communes environnantes, il y a plusieurs points en moins. C'était juste une remarque et vous l'avez souligné, vous avez baissé le taux en 2019 mais voilà le taux était déjà très élevé. Donc voilà, c'était juste une remarque et encore aujourd'hui, on fait partie des villes avec un des taux les plus forts.

Monsieur le Maire : Mais vous proposez de le baisser ?

Monsieur Andrade : Oui, c'est étonnant.

Monsieur Ageitos : Monsieur de Bourrousse je ne propose rien. Je fais juste une remarque.

Monsieur le Maire : Intéressant, c'est un débat budgétaire, faut y aller.

Monsieur Ageitos : Non, non, mais je fais juste proposer...

Monsieur le Maire : Vous proposez de baisser les taux, faites-vous plaisir Monsieur Ageitos, proposez-nous de baisser les taux pour voir ce que ça donne.

Monsieur Ageitos : Est-ce que j'ai affirmé ?

Monsieur le Maire : Je ne sais pas, en fait vous savez la construction budgétaire c'est une question de d'équilibre et ça ne peut pas être la foire à la démagogie et aux propositions saugrenues, il faut que ce soit raisonnable. Donc si vous considérez que c'est trop, vous pouvez proposer la baisse des taux dites-le.

Monsieur Ageitos : Ah mais je n'ai pas fait de proposition, j'ai juste fait une remarque concernant le taux puisque vous avez souligné que vous aviez baissé le taux en 2019, ce qui est exact. Mais encore une fois baisser le taux c'était très certainement vous l'avez fait en connaissance de cause et avec les éléments euh financiers dont vous disposiez en 2019. Mais encore une fois, quelque part heureusement Monsieur de Bourrousse puisque encore aujourd'hui, comparativement aux villes environnantes, le taux reste élevé. C'est juste une remarque. Voilà. Après, chacun l'appréciera à sa juste mesure, c'est tout. Monsieur Andrade : C'est mieux. Enfin, OK. Si on regarde de façon isolée le taux de ponction de l'impôt

foncier, sauf que vous ne savez pas ce que ces villes-là facturent à leurs administrés pour tout un tas de services rendus. Donc il faudrait avoir une photo quand même très générale pour savoir ce que vous faites payer à vos administrés de façon générale. Et ce que ce que le directeur financier m'a soufflé aussi, c'est que vous avez aussi des ponctions pour tout un tas de syndicats qu'il faudrait que vous ajoutiez à l'impôt foncier pour avoir une vraie photo de ce que ça coûte réellement sur chaque ville et pas prendre uniquement le taux de l'impôt foncier de façon isolée qui n'est qu'une ponction parmi d'autres. Là, ça représente chez nous un petit peu moins de la moitié de notre budget de produit mais il y en a d'autres. Et il y en a d'autres que le carrillon ou l'administré paye aussi, soit directement, soit à travers des syndicats que la Ville doit aussi payer.

Monsieur le Maire : Et même sans parler de syndicat, on va prendre un sujet que tout le monde connaît à peu près clairement. Vous parliez de la ville de Houilles, je vais vous faire une comparaison. Chacun connaît, le stationnement est gratuit à Carrières-sur-Seine.

Monsieur Ageitos : Oui, sur la ville de Houilles aussi il y a un créneau horaire de 1h00/ 1h30.

Monsieur le Maire : Non, non seulement il est payant mais c'est justement parce qu'il est payant qu'avec que Michel Millot on a été obligés de passer en zone bleue quasiment toutes les artères qui sont dans le kilomètre qui précède la gare puisqu'en fait on avait des voitures ventouses qui encombrer nos rues et qui venaient de la ville d'à côté. C'est sans aucun ostracisme, c'est juste une réalité. Vous voyez, si vous voulez prendre l'ensemble de la ponction qui est faite sur la poche des contribuables, il faut la prendre au sens large comme disait Carlos Andrade à l'instant.

Monsieur Ageitos : Je suis d'accord avec vous. C'est un des éléments de recettes d'un budget d'une ville. C'est vous qui aviez mis en avant la baisse de la taxe. Oui, c'est une réalité. Mais du coup voilà, j'apporte quand même juste un bémol et puis oui, l'analyse enfin la remarque de Monsieur Andrade était pertinente puisqu'il y a un ensemble de recettes et de taxes qui composent les revenus d'une ville. Mais voilà, concernant la taxe foncière, en tout cas, il faut aussi le souligner que le taux est un des plus élevés enfin par rapport aux communes environnantes et je pense que c'est même un des taux les plus élevés peut-être du département des Yvelines mais je n'irai pas jusque- là mais voilà je ne m'engagerai pas jusque-là mais en tout cas sur les communes environnantes le taux communal est un des plus forts.

Monsieur Andrade : Comme vous y allez, franchement, plus qu'un bémol, j'ai l'impression que vous auriez fait comme nous, vous auriez baissé l'impôt foncier en 2019. En fait, on est d'accord, Monsieur Ageitos, mais maintenant on ne peut pas aller trop loin non plus, sinon vous ne débloquent pas de marge de manœuvre pour l'investissement. Et encore une fois, on a choisi de garder cette variable-là de l'impôt foncier telle qu'elle est aujourd'hui. Mais à côté de ça, on ne fait pas forcément payer les mêmes services aux administrés comme dans certaines autres communes aux alentours. Il faudrait vraiment faire un panorama très large de tous les leviers de fiscalité directe ou indirecte ou de contribution qui sont demandées aux habitants pour avoir une vraie comparaison.

Monsieur le Maire : Mais vous auriez pu proposer pendant tout ce mandat de baisser les impôts avant la fin du dernier Conseil municipal de la 6^e année du dernier mandat. Ca je pense qu'à mon avis tout le monde est à peu près d'accord avec cette idée-là. Vous n'avez pas été muselé, on vous a laissé proposer tout ce que vous vouliez proposer. Vous avez accès bien évidemment à toutes les commissions pour pouvoir faire des propositions de toute nature. Et on entend ça le dernier Conseil municipal pour le dernier budget. C'est assez exceptionnel mais vous avez le droit. Et d'ailleurs, je vais juste revenir sur un instant sur l'histoire de la suppression de la taxe d'habitation qui est compensée par l'attribution à la ville de la fraction qui était attribué au Département sur la taxe foncière parce qu'auparavant, avant la suppression de la taxe d'habitation, les habitants de toutes villes payaient une fraction à la Ville et une autre fraction au Département, ils le voyaient au travers d'une décomposition et pas autrement. Or en fait ce qui se passe c'est que la compensation de la taxe d'habitation été insuffisante et donc nous nous sommes compensés par un coefficient correcteur par l'État. Ce qui montre bien la démonstration que je disais tout à l'heure, c'est qu'en fait les carrillons ont profité, entre guillemets, pendant très longtemps d'une compensation historique de calcul de valeur de ponctions souhaitées par les majorités qui nous ont précédé qu'on n'a jamais corrigé avec des taux qui étaient effectivement plus élevés sur la taxe foncière que la taxe d'habitation, chose que nous avons immédiatement perçu quand nous sommes arrivés mais que nous n'avons pas considéré comme devant être, comment dire, rétabli d'une manière autre ce qu'on aurait très bien pu faire c'est-à-dire qu'en fait on aurait très bien pu faire baisser de 3 points par exemple, parce qu'en fait les produits fiscaux étaient à peu près les mêmes quand on est arrivé, c'est à peu près 4 millions de taxe foncière et 4 millions de taxe d'habitation, il suffisait de modifier les composantes de taux pour pouvoir faire baisser la taxe foncière et augmenter taxe d'habitation, donc effectivement, ça aurait profité à tous les propriétaires et au détriment de ceux qui ne sont que locataires. Donc c'est une mesure, entre guillemets, sociale qui a été prise par des gens qui sont pour beaucoup propriétaires et quelquefois qui payent beaucoup de taxes foncières qui n'ont donc pas pris une décision en fonction de leur intérêt propre mais en fonction de l'intérêt des plus modestes. Je tiens à le souligner parce qu'ici, autour de la table, il y a comme certainement de personnes qui payent des taxes foncières de manière très importante et qui auraient très bien pu aller dans ce sens, moi le premier pour être très clair, si j'avais travaillé pour nos propres intérêts. Donc maintenant je veux quand même que les choses soient bien précisément écrites et bien

transcrites. On a pris des décisions qui étaient dans le sens de l'intérêt des plus modestes qui est une réalité, il faut que vous en conveniez.

Monsieur Ageitos : En convenir Monsieur de Bourrousse, c'est l'État qui a supprimé la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire : Pas du tout. Vous faites semblant de ne pas comprendre ce que je viens de vous dire. Alors, je vous le réexplique en clair. Nous avons choisi de ne pas modifier l'équilibre qu'il y avait quand nous sommes arrivés entre le produit de la taxe foncière et le produit de la taxe d'habitation. Nous aurions pu obtenir le même produit en baissant la taxe foncière en augmentant le taux de la taxe d'habitation. On aurait donc une assiette plus importante sur plus de monde y compris donc les locataires, qui sont locataires sans être propriétaires, et qui ne payent que la taxe d'habitation. Ils auraient été ponctionnés plus fortement. Et à ce moment-là, on aurait fait baisser le taux de la taxe foncière pour tous les propriétaires. Ça aurait été une forme d'arbitrage budgétaire tout à fait possible qui aurait très bien pu obtenir l'assentiment de notre majorité et l'assentiment du Conseil municipal. Nous n'avons pas pris cette décision parce que nous n'avons pas voulu déséquilibrer quelque chose qui avait été pris, un choix qui avait été fait par nos prédécesseurs et éventuellement stigmatiser les locataires par rapport aux propriétaires et inverser cet équilibre. Ça ôte pas la remarque que vous avez faite, mais ça lui donne une substance différente. Ça veut dire bien qu'en l'occurrence la taxe d'habitation qui a été supprimée est quelque chose qui était moins important relatif que ce que représentait la taxe foncière quand elle a été supprimée, et donc du coup, il a fallu que l'État compense cette taxe d'habitation par la fraction de taxe foncière que percevait le Département qui est donc perçu par la Ville mais qui n'est pas suffisante et sur lequel est ajouté un coefficient correcteur que vous avez vu tout à l'heure et que je vous redonne qui fait un peu plus de 1,4 million au titre de 2025 et ce même montant est provisionné pour 2026. Donc si on prend bien en compte ce qu'on a choisi comme type de d'orientation initiale, on n'a pas choisi de changer l'angle qu'il y avait d'un point de vue social qui faisait en sorte que les contributeurs de taxes foncières étaient probablement un peu plus désavantagés que ceux qui payaient seulement la taxe d'habitation. Voilà, ce bémol est important et il convient d'être rappelé.

Monsieur Fiault : Bien, je vais modestement continuer sur le budget, j'ai deux derniers points sur le fonctionnement, c'est concernant le CCAS, il apparaît que, alors c'était l'année dernière je crois que le budget avait été baissé, puisque le CCAS disposait de réserves, on va dire, je ne sais pas comment ça se formule et que vous vouliez apurer, et donc ça c'est une première chose. Donc ça veut dire qu'il y avait quand même dans les années passées pas mal de non-utilisation du budget côté CCAS. Et d'autre part, un point intéressant qui est budgété pour 2026, c'est qu'il y a des dépenses qui concerne une analyse obligatoire, si j'ai bien compris, des besoins sociaux. Donc pour les successeurs de cette assemblée, je pense que ce sera intéressant d'avoir cette analyse-là quand vous l'aurez. Alors après ouais ça c'est un petit peu ponctuel mais pour illustrer au niveau des ressources, il y a un petit jargon quand même, alors qui vient de l'Agglo, c'est qu'il y a une ligne la dotation de solidarité, ça je fais un tout petit mot dessus parce que quand même, alors ça c'est un choix de l'Agglo, mais il faut savoir qu'en fait c'est effectivement un excédent au niveau de l'Agglo qui a décidé finalement de compenser auprès des communes qui donc le DILICO c'est-à-dire qu'en fait l'État a décidé d'une nouvelle taxe de péréquation et qui est donc payée par les communes les plus riches et on en fait pas partie dans l'Agglo, c'est plutôt typiquement en Le Vésinet et Saint-Germain, c'est vrai que l'Agglo a décidé de compenser ça finalement en remboursant les communes les plus riches de ce mécanisme. Bon voilà, c'était pour illustrer ça. En 2026, ça n'aura plus lieu, c'est l'Agglo qui va encaisser directement. Mais c'est pour illustrer quand même le jargon, appelé ça une dotation de solidarité pour rembourser les communes les plus riches. C'était un petit peu particulier.

Monsieur le Maire : Pourquoi les communes les plus riches ? C'est tout le monde.

Monsieur Fiault : Bah le DILICO touche les communes les plus riches.

Monsieur le Maire : Bah on était touché aussi hein. Tout le monde était touché.

Monsieur Fiault : Beaucoup moins que Saint-Germain ou le Vésinet...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas la même taille ni la même population...

Monsieur Fiault : Oui, au prorata de la population. Voilà. Enfin, de toute façon ce qui est intéressant aussi...

Monsieur le Maire : Mais vous avez raison de le dire, a priori, si les choses se passent comme elles sont été votées, il n'y aura plus de DILICO. Alors, vous pouvez même expliquer ce que ça veut dire puisque c'est un nouveau dispositif de contribution des collectivités locales à la gabegie nationale, donc oui, c'est à peu près ça l'idée, et donc ça a été modifié dans son principe, c'est que maintenant ce ne sont plus les Villes qui vont contribuer comme les autres collectivités mais en l'occurrence ça se passera au-dessus, à l'échelon supérieur, à celui des villes, ce qui ne change pas forcément fondamentalement grand-chose puisque c'est de l'argent en moins que notre agglomération pourra donner à chacune des communes concernées. Voilà, c'est sur des vases communicant et ce qui compte c'est l'enveloppe générale et son quantum qui lui reste à déterminer parce que ce n'est pas encore complètement arrêté.

Monsieur Fiault : Et puis c'était l'occasion aussi d'indiquer que pour les futurs élus y compris d'opposition, c'est intéressant de s'intéresser à ce qui se passe à l'Agglo.

Monsieur le Maire : Bien sûr. Vous avez parfaitement raison.

Monsieur Fiault : Côté investissement, alors je crois qu'il y a eu un petit changement entre le débat et la présentation finale concernant l'Ardente. On a eu le débat en commission, vous avez affiché au budget 2026 une dépense de 4,6 M€ en précisant qu'elle serait très très probablement pas dépensée. Alors on a bien compris l'intention, c'est un affichage. Bon c'est une manière de signifier que les excédents seront dirigés vers ce projet-là parce que ce projet-là est une priorité là. Bon c'est un message. Est-ce que c'est la bonne manière de le passer ? Je ne suis pas sûr parce que, par exemple, ça concrètement on ne le dépensera pas et ça masque un peu le fait qu'on a un fort excédent donc aussi une trésorerie qui doit commencer à s'accumuler. J'ai posé la question donc assez logiquement vous allez essayer de placer je suppose cette trésorerie.

Monsieur le Maire : Exactement.

Monsieur Fiault : Et mais du coup c'est vrai que d'afficher qu'elle va être consommée en 2026, c'est un petit peu... voilà... ça n'aide pas à montrer qu'il y a cette trésorerie. Après oui, au niveau du budget, vous avez choisi des planches assez simples où il y avait, alors c'est vrai aussi en fonctionnement d'ailleurs, où il n'y avait que le dépenser 2025 et le budget 2026 en précisant qu'on budgétise toujours de manière prudente, c'est-à-dire moins de recettes, plus de dépenses. C'est vrai que ça serait utile d'avoir le budget 2025 pour comparer des choses comparables. Ça c'est un point de présentation. Et après sur les projets, bon là, ce n'est pas une remarque qui est nouvelle, c'est une particularité du budget, c'est que déjà il faut bien avoir conscience qu'on vote par chapitre, là c'est une présentation et on ne vote pas cette présentation, on vote une délibération qui elle aura des lignes comptables et finalement toutes les lignes de dépenses, je pense aux investissements qui sont là, c'est une intention que vous affichez mais on ne vote pas cette dépense-là, on vote juste l'enveloppe globale et derrière vous pourriez en faire ce que vous voulez. Bon, je ne dis pas que c'est le cas enfin je ne dis pas que c'est l'intention, par contre, au niveau de ce qui a été passé et ça on a fait la remarque souvent, c'est vrai qu'on n'a pas le bilan de ce qui a été réellement dépensé par rapport aux lignes qui ont été présentées au budget d'avant. Donc ça c'est moins grave pour les petites dépenses.

Monsieur Andrade : Il n'y a pas forcément de vases communiquant entre les postes tout de même.

Monsieur Fiault : Il y a quand même des grosses enveloppes.

Monsieur Andrade : Il y a des enveloppes nécessaires pour les imprévus puisqu'il y a des dépenses qu'on ne peut pas prévoir d'avance. Donc c'est le genre d'enveloppe d'ailleurs que personnellement j'aime le moins et contre lesquelles je me bats le plus durant l'année pour précisément ne pas aller jusqu'au bout pour les consommer totalement. Et c'est ce qui fait qu'à l'arrivée vous avez des résultats qui sont quand même sensiblement plus élevés que le simple équilibre budgétaire que l'on passe. Parce que quand on fait le débat d'orientation budgétaire, on vous présente des équilibres à + 200 + 300 000. À l'arrivée, vous avez 2 millions, 3 millions. Evidemment, il y a des postes mais c'est comme dans une entreprise assez classique. Vous budgétisez des choses parce qu'on ne sait jamais et ce n'est pas pour qu'elles soient absolument dépensées. Il y a certaines enveloppes sur lesquelles on essaie de faire un maximum pour en garder le plus possible sous le pied et ne pas tout dépenser. Mais si vous n'ouvrez pas les crédits, une chose est certaine, vous pourrez pas les dépenser derrière, ou alors il faudra revenir à cette assemblée pour revoter une révision du budget. Donc je ne peux pas non plus vous laisser dire que d'un poste à l'autre ça peut voyager. Ça ne peut pas voyager. Il y a des enveloppes qui sont générales qui vous permettent de faire des travaux de voirie notamment ou sur les bâtiments qui sont quand même très directement orientés vers ce type de dépense. Mais vous n'allez pas utiliser une enveloppe de la voirie pour aller je sais rien moi pour aller acheter des fournitures scolaires. Enfin à un moment donné vous avez quand même des enveloppes et si vous devez décaler, vous devez venir réviser le budget ici, ce qui n'arrive pas.

Monsieur Fiault : Oui enfin dans le domaine de l'aménagement et des travaux c'est quand même des grosses enveloppes globales. Après, au niveau une des limites aussi de mettre ces sujets-là dans le budget général, c'est que ce sont des budgets annuels. Et bon, par le passé, plusieurs fois, j'ai surtout pour les gros projets comme l'Ardente, j'ai demandé à ce que les projets de cette ampleur-là, le montant et la durée que ce soit géré en projet, c'est que soit exclu du budget de la Ville, mais soit un budget à part. Et là, ça permet déjà dès le départ d'avoir une vision plus annuelle après souhaité. On sait bien que ça après il y a des aléas et surtout de voter le projet en lui-même parce que là on vote des enveloppes mais pas un projet en particulier. Et donc bon, on avait eu le débat, dit que c'était quelque chose de contraignant au niveau administratif, il n'empêche, au niveau de la présentation, du choix du projet et du suivi pluriannuel, mettre des gros projets dans des enveloppes projets séparés du budget de la Ville, ce serait quand même beaucoup plus clair et transparent.

Monsieur Andrade : Alors, on en convient sur le principe. Le problème c'est qu'une des principales variables de la ressource que vous allez allouer à ces projets-là s'appelle les subventions. Et le problème c'est que sur un plan pluriannuel comme ça, vous ne pouvez pas savoir dans 3 ans où va être la mode, si on va financer plus le sport ou une médiathèque ou les écoles ou aller savoir quoi. C'est quand même compliqué de prévoir, en plus il nous est interdit de prévoir dans des équilibres budgétaires même pluriannuel des subventions que vous n'êtes pas certain d'obtenir. Et comme les subventions sont devenues un des principaux postes de financement de ce que l'on fait en investissement, bah ça rend l'exercice que vous décrivez un petit peu compliqué et c'est la principale

raison qui fait que nous ne le faisons pas sous ce mode-là parce qu'on ne veut pas non plus se mettre trop à la voile être trop allant sur un programme pluriannuel hyper riche en investissement parce qu'on imagine toucher à tous les guichets et à l'arrivée se retrouver avec un budget national en berne et une impossibilité d'obtenir des subventions pour un sujet ou pour un autre et au final votre plan pluriannuel vous n'en faites que 10, 20 ou 30 % et pour nous c'est quand même se mettre à la voile et ce n'est pas très intéressant politiquement parlant non plus. On ne va pas faire rêver les carrillons avec des choses improbables à 5 ou 6 ans. On navigue aussi un peu à vue avec un projet principal qui est l'Ardente, que l'on va échelonner, alors principal même si je rappelle qu'il rassemble trois en un, ce n'est pas un projet, ce n'est pas une extension de gymnase comme certains le disent. Il y a une extension du gymnase, il y a une médiathèque et il y a un accueil jeune. Donc et vous pouvez obtenir des subventions à différents guichets pour les trois sujets, mais je ne peux pas vous dire si ça va être en 2026, 2027, 2028 qui vaut mieux y aller. Et donc, il faut qu'on se laisse aussi la latitude de pouvoir optimiser cette ressource-là que sont les subventions.

Monsieur Fiault : Après ce sont des budgets pluriannuels qui peuvent aussi être révisés et après vous pouvez faire le pari de ceux qui seront au pouvoir d'une opposition constructive qui pourra comprendre quand il y a des dérives.

Monsieur Andrade : On ne l'a pas eu jusque-là l'opposition constructive Guillaume.

Monsieur Fiault : Quand il y a des dérives compréhensibles...

Monsieur Andrade : En tout cas, ça n'a pas démarré comme ça.

Monsieur Fiault : Donc au niveau du coût comme on n'a pas ce suivi par projet, là pareil c'est pour expliquer à ceux qui suivront qu'il y a une manière très importante de suivre la dépense, ce sont les décisions. C'est qu'en début de Conseil il y a toujours la question « avez-vous des remarques sur les décisions ? ». La plupart du temps, c'est des affaires courantes, concession de cimetière, des prestations qu'on connaissait déjà, mais c'est aussi l'occasion de voir là où les choses sont réellement dépensées. Et d'ailleurs, il faut savoir aussi que le Maire où certains adjoints, je crois, ont des délégations avec des montants assez élevés pour ces décisions. Et c'est vrai que par exemple il y a des domaines où à chaque fois on a eu du mal à s'y retrouver, c'est par exemple la vidéoprotection et c'est vrai qu'il y en a eu, c'est une des décisions où on a été le plus vigilant. Donc là, c'est pour illustrer qu'il faut être vigilant sur la décision, bon elle date de 2021, mais elle engageait pour 4 ans, qui nous a engagé auprès d'un fournisseur pour entre 250 000 € minimum et 2,5 M€ maximum de fourniture de vidéoprotection. Alors ça à l'époque on avait eu l'explication qu'il y avait tout le monde qui se ruer vers les caméras donc il y avait pénurie et on voulait sécuriser nos appros. Il n'empêche que par une simple décision qui n'a pas été débattue, la Ville s'est engagée à dépenser au minimum 250 000 € auprès de ces prestataires à prix fixé, c'est marqué dans la décision, donc bon je ne sais pas si ça a été nuisible par la suite enfin soit ça nous a obligé à faire une dépense alors qu'on n'était pas prêt parce qu'on avait pas les subventions...

Monsieur Andrade : Si on était prêt, je pense que c'était la phase 3 du déploiement de la vidéosurveillance et on n'a pas déployé la phase 4. En fait, il y a eu ce minimum et ce maximum mais 250 000 € par rapport à ce que ça aurait pu ou dû ou coûté c'est quand même très très bas et ça c'est toujours pareil, c'est nonobstant les subventions qu'on a obtenu pour la phase en question. Donc il y a le coût brut...

Monsieur Fiault : Je sais bien qu'en l'absence de subvention vous n'avez pas déclenché mais on avait quand même les 250 000 € minimum à un tarif que je ne connais pas...

Monsieur le Maire : Mais non puisque si on ne l'a pas fait on ne l'a pas dépensé.

Monsieur Fiault : Ah bah non

Monsieur Andrade : Alors on a fait la phase 3.

Monsieur Fiault : Donc vous avez dû le consommer...

Monsieur le Maire : Je sais que la vidéoprotection, pendant 2 années de suite on n'y a pas été parce qu'en fait on n'avait pas de subvention du tout donc c'était peut-être budgété et c'est sûr que c'était budgété d'ailleurs mais faute de subvention on a choisi de ne pas le faire.

Monsieur Fiault : Enfin là je ne parle pas d'une délibération mais d'un...

Monsieur le Maire : Mais moi je vous parle je vous parle de la réalité on ne dépense pas. Non mais je ne veux surtout pas que puisse se glisser une idée selon laquelle on aurait dépensé 250 000 € pour rien, avec rien en face, parce que tout simplement on était engagé. Ce n'est jamais arrivé ça.

Monsieur Fiault : Alors pas rien en face j'imagine bien mais aux conditions...

Monsieur le Maire : Donc on est bien dans une configuration où on engage des dépenses et comme l'a dit Carlos Andrade, je ne peux pas le dire mieux que lui de manière opportune en fonction des subventions que nous pouvons obtenir. Si on les obtient on y va, enfin en fonction de ce qu'on imagine pouvoir être faisable et obtainable en matière de subvention. Et par exemple cette année pour la phase 4, alors je parle sous ton contrôle Carlos et sous le contrôle de Michel, on a décidé d'y aller parce qu'on n'a toujours pas eu la subvention de l'État mais on a eu plus de 66 000 € de la part de la Région.

Monsieur Fiault : Je comprends bien...

Monsieur le Maire : 66 000 € de subvention de la Région et donc là ça nous a paru intéressant d'y aller.

Monsieur Fault : Je comprends qu'on s'adapte aux subventions mais c'est pour ça que cette décision était, enfin nous avait vraiment alerté puisque le contenu du marché comprend un montant minimum de 250 000 € donc...

Monsieur Andrade : On était en 2021 Guillaume...

Monsieur Fault : Oui et on s'est engagé sur 4 ans...

Monsieur Andrade : Enfin ce qui a suivi c'est comme d'autres fournitures paramédicales ou de masques et aller savoir quoi aujourd'hui c'est inepte. Évidemment parler de ce genre de décision aujourd'hui alors que le monde a totalement changé paraît bizarre mais ce qui est passé dans le minimum de 250 000 € c'est uniquement la phase 3 qui a été faite sur ce mandat. Il n'y en a pas eu d'autres et la phase 3, elle a été subventionnée. Donc on a fait une dépense d'investissement tout à fait classique que l'on aurait faite de toute façon. Alors je ne sais plus quel budget a porté cet investissement en vidéosurveillance sur la phase 3. Je ne sais plus quelle année mais il a été subventionné. Donc ça se superpose à cette décision-là qui n'a pas eue de conséquences particulières. On n'a pas été jusqu'à 2,5 M€ évidemment.

Monsieur Fault : Merci. C'était une remarque pédagogique à destination des successeurs pour le fait qu'il faut bien surveiller les décisions parce qu'il y a des délégations pour des montants élevés.

Monsieur le Maire : Vous pourrez les coacher. Non non je plaisante, c'était juste une blague. D'abord de toute manière on sait pas qui va gagner élection. On est bien d'accord.

Monsieur Fault : Donc voilà merci, j'en ai fini.

Monsieur le Maire : On peut être un peu léger, hein. C'est le dernier. Donc voilà. Merci beaucoup de vos contributions respectives. S'il n'y a pas d'autres questions, observation, je vous propose de passer de passer au vote.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 relatif à la généralisation du compte financier unique,

Vu le budget primitif 2025 du budget principal de la Ville et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Considérant que le compte financier unique 2025 du budget principal de la Ville fait ressortir une exécution d'écritures identique entre les écritures comptables de la ville et celle de la Trésorerie,

Considérant que le compte financier unique 2025 fait ressortir les éléments financier suivants pour l'année 2025,

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	19 435 883,38	22 270 271,96	
	Section d'investissement	6 130 077,40	5 825 368,46	
		+	+	
Reports de l'exercice N-1	Section de fonctionnement		4 790 965,44	
	Section d'investissement		873 138,60	
		=	=	
Total	Réalizations + Reports	25 565 960,78	33 759 744,46	8 193 783,68
Restes à réaliser	Section d'exploitation	-	-	
	Section d'investissement	2 317 333,72	201 411,20	
Résultat cumulé	Section d'exploitation	19 435 883,38	27 061 237,40	7 625 354,02
	Section d'investissement	8 447 411,12	6 899 918,26	-1 547 492,86
Total cumulé		27 883 294,50	33 961 155,66	6 077 861,16

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du mercredi 11 février 2026,

Monsieur le Maire, ayant quitté la séance durant la délibération, puisqu'il s'agit de se prononcer sur le Compte Administratif qui traduit sa gestion, et ayant confié la présidence à Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, 32 voix exprimées, 29 pour, 3 abstentions (M. Ageitos, Mme Dessoie et M. Drougard)

DÉLIBÈRE

Article 1 : DÉCIDE d'approuver et de voter le compte financier unique de la Ville 2025 faisant apparaître :

- ✓ Un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 6 077 861,16 euros,
- ✓ Un déficit cumulé de la section d'investissement après reports et restes à réaliser de 1 547 492,86 euros.

Article 2 : DIT que les résultats seront repris dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

CM-2026-007 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2026

Rapport

Lors de sa séance du 16 février 2026, le Conseil municipal va adopter le compte financier unique 2025 du budget principal qui se présente en concordance avec la comptabilité tenue par le Service de Gestion Comptable de Houilles.

Celui-ci présente les éléments financiers suivants :

Éléments du CFU 2025

Résultat fonctionnement N (2025)	2 834 388,58 €	
Résultat fonctionnement N-1 (2024)	4 790 965,44 €	
Résultat de fonctionnement cumulé 2025	7 625 354,02 €	
Résultat investissement N (2025)	- 304 708,94 €	
Résultat investissement N-1 (2024)	873 138,60 €	
Résultat investissement cumulé 2025 avant RAR	568 429,66 €	
Restes à réaliser (RAR) dépenses	2 317 333,72 €	B
Restes à réaliser (RAR) recettes	201 411,20 €	C
Besoin de financement SI A-B+C<0	- 1 547 492,86 €	

Dans la mesure où les résultats font apparaître un besoin de financement en investissement, il est proposé d'affecter les excédents de fonctionnement pour équilibrer le budget par l'inscription au crédit du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » de 1 547 492,86 €.

Et de reprendre :

- Au crédit du compte 001 « Solde d'exécution » : 568 429,66 €
- Au crédit du compte 002 « Résultat de fonctionnement », le solde de l'excédent après affectation : 6 077 861,16 €

- Le déficit de la section d'investissement sera couvert à hauteur de 1 547 492,86 € par un débit du compte 002

Les restes à réaliser seront repris aux débits et crédits de leurs comptes d'engagements respectifs.

Il est précisé que les restes à réaliser en dépenses (2 317 K€) couvrent principalement :

1,223 M€ Acquisitions foncières (parcelles BI57 994 K€ [Sports en Rives de Seine], + frais évictions 236 K€)

183 K€ Piste cyclable et travaux enfouissement rue de la pâture

125 K€ Autres bâtiments publics

124 K€ Bâtiments scolaires et crèches

96 K€ reliquat travaux parc paysager

94 K€ Etudes opération Ardente, Pierrots et médiathèque

66 K€ Eclairage public

55 K€ Travaux dans les gymnases (hors opération Ardente)

50 K€ Travaux de voirie

Concernant les recettes (201 K€), les restes à réaliser correspondent principalement à :

144 K€ subvention Région pour les lots A et E (EVS, Ludothèque et crèche)

23 K€ fonds de concours CASGBS pour le parc paysager

17 K€ subventions régionales pour projets participatifs

17 K€ Subvention CASBGS rénovation poste de police

Le Conseil est invité à délibérer.

Monsieur le Maire : Enfin l'affectation du résultat 2025 au budget 2026 qui a été présenté. Je ne reviens pas dessus, c'est bon pour tout le monde ?

Monsieur Fiault : On est d'accord qu'on mette les 4 millions sur l'Ardente ou pas, ça revient même. C'est un transfert comptable.

Monsieur Andrade : C'est un jeu d'écriture pour l'équilibre, on ne fera pas 4 millions en 2026.

Monsieur Fiault : Donc le fait de voter pour là, ça ne fait pas de lien avec.

Monsieur Andrade : Non

Monsieur Fiault : Merci.

Monsieur Andrade : Bon, après, ce serait quand même improbable d'accélérer à ce point-là en 2026. On aimerait bien. On va y travailler de toute manière.

Monsieur le Maire : Bien. Donc on passe au vote.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.2311-11 à R.2311-13,

Vu la délibération CM-2026-006 du 16 février 2026 adoptant le compte financier unique 2025 du budget principal de la ville,

Considérant les résultats du compte financier unique du budget principal pour 2025 présentant :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 7 625 354,02 €,
- Un excédent de la section d'investissement avant reports et restes à réaliser de 568 429,66 €,
- Un déficit des restes à réaliser de 2 115 922,52 €,

Considérant qu'il est nécessaire de couvrir en section d'investissement, un besoin de financement à hauteur de 1 547 492,86 € au titre du budget principal de la ville,

Considérant que la plus proche étape budgétaire 2026 doit reprendre les résultats antérieurs,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du mercredi 11 février 2026,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, 33 voix exprimées, 30 pour, 3 abstentions (M. Ageitos, Mme Dessoye et M. Drougard)

DÉLIBÈRE

- Article 1 :** **DÉCIDE** de couvrir le besoin de financement du budget principal par crédit au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » du budget primitif pour l'exercice 2026 pour un montant de 1 547 492,86 euros ;
- Article 2 :** **DÉCIDE** d'affecter au crédit du compte 002 « Excédent de fonctionnement » du budget primitif pour l'exercice 2026, le solde de l'excédent de fonctionnement 2025 après couverture du besoin de financement, pour un montant de 6 077 861,16 euros;
- Article 3 :** **DECIDE** d'affecter au crédit du compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement » le résultat cumulé excédentaire pour 568 429,66 euros au budget primitif pour l'exercice 2026 ;
- Article 4 :** **DIT** que les restes à réaliser d'investissement du budget principal seront repris en dépenses et recettes selon leur imputation d'engagement au budget primitif pour l'exercice 2026.
- Article 5 :** Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Sous-préfet,
- Madame la Trésorière

CM-2026-008 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Rapport

Le principe de la déconnexion entre le budget, acte prévisionnel, et la délibération d'attribution des subventions ayant été posé comme règle de base par la jurisprudence, il convient d'approuver par délibération distincte les subventions versées aux associations.

La commune considère que l'attribution de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités.

Considérant les dossiers remis par les associations et les informations relatives à leurs activités et leur situation financière, les montants proposés au vote sont présentés dans le tableau ci-dessous avec rappel des attributions 2025 et des demandes 2026.

En conséquence, il vous est demandé d'approuver l'état ci-après portant attribution de subventions aux associations pour l'exercice 2026.

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES DENOMINATION	MONTANT DE LA SUBVENTION		
	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	PROPOSITION 2026
Réseau des Entrepreneurs Carrillons	1 000,00 €	1 100,00 €	1 000,00 €
SECTEUR DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 000,00 €	1 100,00 €	1 000,00 €
Poésie des Jardins	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Nature en partage jardins familiaux	1 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Carrillons pour la transition écologique	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
API Carrières	3 800,00 €	8 175,00 €	8 175,00 €
SECTEUR ENVIRONNEMENT	5 300,00 €	16 175,00 €	16 175,00 €
USC (Union Sportive de Carrières)	27 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
JIU JITSU club de Carrières	4 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €
Rugby Olympique Club de Houilles-Carrières	8 000,00 €	10 000,00 €	8 000,00 €
Amicale des joueurs d'Echecs de Carrières	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €
Houilles Vésinet Carrières Handball	4 000,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €
Club Nautique de Houilles Carrières-sur-Seine	4 000,00 €	5 500,00 €	5 000,00 €
R/C Club Boucle de Seine	2 000,00 €	5 024,00 €	2 000,00 €
SECTEUR DEVELOPPEMENT SPORT	49 500,00 €	59 524,00 €	50 500,00 €
Arts 78 Peindre à Carrières	2 500,00 €	300,00 €	300,00 €
Chœur en Musique	1 000,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
Les Lumières de Carrières	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Comité de jumelage	6 000,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €
Théâtre du Carrillon	2 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
Histoire et sauvegarde du vieux Carrières	300,00 €	1 800,00 €	1 000,00 €
Le Monde de l'Image de Carrières-sur-Seine	900,00 €	1 300,00 €	1 200,00 €
Franco Tamoule	700,00 €	1 600,00 €	800,00 €
Au Fil de l'Art, Carrières-sur-Seine	1 000,00 €	1 000,00 €	700,00 €
Les Ateliers de la Boucle	250,00 €	300,00 €	300,00 €
Italacad	700,00 €	500,00 €	500,00 €
Scrablons à Carrières-sur-Seine	700,00 €	1 350,00 €	700,00 €
Carrières BD	4 000,00 €	0,00 €	
SECTEUR DEVELOPPEMENT ANIMATION/CULTURE	20 550,00 €	16 950,00 €	12 800,00 €

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES DENOMINATION	MONTANT DE LA SUBVENTION		
	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	PROPOSITION 2025
PEEP de Carrières	1 000,00 €	1 000,00 €	850,00 €
FCPE parents d'élèves	700,00 €	1 030,00 €	1 000,00 €
Projets scolaires divers (non fléchés à ce jour)	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
Coopérative élem Berteaux reversement subvention classe Ulis	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Association sportive du collège Amandiers	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Association sportive du Lycée Les Pierres Vives	100,00 €	200,00 €	200,00 €
SECTEUR DEVELOPPEMENT SCOLAIRE	16 800,00 €	17 230,00 €	17 050,00 €
Scouts et Guides de France	1 600,00 €	4 000,00 €	1 600,00 €
Société de la Légion d'Honneur - Comité de la Boucle de Seine (Anciens combattants)	150,00 €	200,00 €	200,00 €
SECTEUR DIVERS	2 750,00 €	4 200,00 €	1 800,00 €
TOTAL DU COMPTE 65748	95 900,00 €	115 179,00 €	99 325,00 €

Par ailleurs, considérant que les projets scolaires « classes de découverte » feront l'objet d'une attribution aux différentes coopératives, par délibération complémentaire, en fonction des demandes qui seront formulées en cours d'année, il est proposé de réserver une somme de 13 000 €, au compte 65748.

Le Conseil est invité à délibérer.

Monsieur le Maire : Donc l'attribution des subventions aux associations que tu présentes ou qui était faisait partie déjà des éléments qui ont été fournis dans le cadre du budget, un sujet particulièrement ou pas ?

Monsieur Andrade : Il n'y a pas de gros décalage.

Monsieur Fiault : Oui. Bah la question rituelle c'est donc qu'on a eu un tableau effectivement des demandes enfin de l'année passée les demandes et le retenu. Vous vous confirmez bien que le tableau comporte exhaustivement toutes les demandes qui ont été faites ?

Monsieur le Maire : Ah il n'y a pas de subvention cachée monsieur.

Monsieur Fiault : Non dans l'autre sens. Dans l'autre sens. Des gens qui auraient été déboutés.

Monsieur le Maire : Ça n'existe pas ici. Ni caché ni rien. Tout est sur la table. Rien dessous. Tout est là. Vous avez accès à un niveau d'information que vous n'imaginez même pas tellement c'est exhaustif.

Monsieur Andrade : Il y a des demandes et après il y a un certain nombre de considérations dans l'arbitrage. Donc la position de trésorerie de l'association en question parce que si c'est une trésorerie pléthorique, on n'est pas forcément enclin à donner 100 % de la demande. Et puis après, il y a d'autres considérations. Ça dépend de ce qui est derrière des demandes originales, on va dire, sur l'exercice. Si on est sur du fonctionnement, on passe. Si y a une inflation dans la demande et qui est objectivée, ben on en a débattu, il y a eu du pour, il y a eu du contre et puis on n'a pas forcément donné à tout le monde en fonction des demandes et encore moins en fonction des élections. Je tiens à le rappeler pour qu'il n'y ait pas de doute sur le sujet.

Monsieur Fiault : Parfait. Merci.

Monsieur le Maire : On passe donc au vote.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1614-4 et L 2541-12,

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée par la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016,

Vu l'approbation du budget principal de la ville pour l'exercice 2026 par délibération en date du 16 février 2026,

Vu la convention d'objectifs passée entre la commune et l'association Union Sportive de Carrières(USC) par délibération en date du 16 février 2026,

Considérant les propositions d'attributions de subventions communales aux associations,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du mercredi 11 février 2026,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, 33 voix exprimées, 32 pour, 1 abstention (Mme Miel)

DÉLIBÈRE

Article 1 : DÉCIDE d'attribuer aux associations suivantes les subventions conformément au tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	MONTANT 2026
Réseau des Entrepeneurs Carrillons	1 000,00 €
SECTEUR DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 000,00 €
Poésie des Jardins	1 500,00 €
Nature en partage jardins familiaux	1 500,00 €
Carrillons pour la transition écologique	5 000,00 €
API carrières	8 175,00 €
SECTEUR ENVIRONNEMENT	16 175,00 €
USC (Union Sportive de Carrières)	27 000,00 €
JIU JITSU club de Carrières	4 000,00 €
Rugby Olympique Club de Houilles-Carrières	8 000,00 €
Amicale des joueurs d'Echecs de Carrières	500,00 €
Houilles Vésinet Carrières Handball	4 000,00 €
Club Nautique de Houilles Carrières-sur-Seine	5 000,00 €
R/C Club Boucle de Seine	2 000,00 €
SECTEUR DEVELOPPEMENT SPORT	50 500,00 €

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	MONTANT 2026
Arts 78 Peindre à Carrières	300,00 €
Chœur en Musique	1 800,00 €
Les Lumières de Carrières	500,00 €
Comité de jumelage	3 000,00 €
Théâtre du Carrillon	2 000,00 €
Histoire et sauvegarde du vieux Carrières	1 000,00 €
Le Monde de l'Image de Carrières-sur-Seine	1 200,00 €
Franco Tamoule	800,00 €
Au Fil de l'Art, Carrières-sur-Seine	700,00 €
Les Ateliers de la Boucle	300,00 €
Italacad	500,00 €
Scrablons à Carrières-sur-Seine	700,00 €
Carrières BD	0,00 €
SECTEUR DEVELOPPEMENT ANIMATION/CULTURE	12 800,00 €
PEEP de Carrières	850,00 €
FCPE parents d'élèves	1 000,00 €
Projets scolaires divers (non fléchés à ce jour)	13 000,00 €
Coopérative élem Berteaux reversement subvention classe Ulis	1 500,00 €
Association sportive du collège Amandiers	500,00 €
Association sportive du Lycée Les Pierres Vives	200,00 €
SECTEUR DEVELOPPEMENT SCOLAIRE	17 050,00 €
Scouts et Guides de France	1 600,00 €
Société de la Légion d'Honneur - Comité de la Boucle de Seine (Anciens combattants)	200,00 €
SECTEUR DIVERS	1 800,00 €
TOTAL DU COMPTE 65748	99 325,00 €

- Article 2 :** DIT que les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité,
- Article 3 :** DIT que 13 000 € sont réservés pour les projets scolaires qui feront l'objet d'une affectation aux différentes coopératives en fonction des demandes par délibération complémentaire,
- Article 4 :** DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026,
- Article 5 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions,
- Article 6 :** Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

CM-2026-009 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2026

Rapport

Le budget primitif pour l'exercice 2026 est présenté en équilibre à hauteur de 39 399 833,42 € décomposé en section de fonctionnement pour un montant de 26 492 316,49 € et en section d'investissement pour un montant de 11 907 516,93 € (compte tenu des opérations d'ordre et du résultat de la section de fonctionnement et d'investissement). Le BP est voté selon la procédure de la reprise anticipée du résultat.

L'élaboration du budget primitif 2026 a été effectuée conformément aux orientations politiques présentées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du conseil municipal du 19 janvier 2026.

Pour rappel, la Ville poursuit une politique d'action municipale basée sur :

- La maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement pour dégager des capacités d'autofinancement nouvelle et alimenter la section d'investissement,
- Une stabilisation des taux d'imposition,
- Une gestion active et soutenable de la dette.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

FONCTIONNEMENT			
Dépenses Chapitre	Total budget 2025	BP 2026	Var 2024/2025
Charges à caractère général (011) - Salaires, entretien, maintenance, honoraires, contrats CSP, transports, prestations locales, etc.	6 334 784	6 000 070,10	-5,39%
Charges de personnel (012)	11 360 374	11 090 330,47	-2,38%
Atténuations de produits (014) - Prélèvement IJF et FIC	607 720	610 152,00	0,40%
Autres charges de gestion courante (02) - Intermédiaires, DSP, services CC&S et associations	1 091 073	1 196 220,22	10,61%
Charges financières (03)	488 000	390 000,00	-19,81%
Charges exceptionnelles (07)	0 130	0 000,00	-100%
Dotations aux amortissements et aux provisions (09)	277 600	73 262,40	-73,61%
Total dépenses réelles	20 124 572	19 827 562,34	-1,48%
Total dépenses d'ordre*	1 150 000	1 300 000	
Virement à la section d'investissement	4 050 000	6 304 784	
Total	26 240 470	27 492 316	4,77%

La nécessité toujours plus prégnante de faire des économies, vu la situation nationale, a conduit à un pilotage encore plus fin dans la construction du budget 2026. Les orientations données pour préparer le budget était une baisse de 10% sur toute dépense non concernée par un contrat. Le résultat de ce travail conduit à une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de - 1,48 % par rapport au BP 2025.

- **Les charges à caractère général 6,0 M€** (- 5,39 % par rapport à 2025) ont fait l'objet d'un travail soigné dans le cadre de cette préparation budgétaire 2026.

La principale baisse sur les charges de fonctionnement de la ville se retrouvent sur les coûts de l'énergie (- 488 K€ par rapport à 2025). Cette situation s'explique par des prévisions qui se sont avérées trop importantes au moment où les prix de l'énergie (gaz et électricité) étaient assez incertains. Les prix de l'énergie baissant notamment celui de l'électricité, les prévisions budgétaires au BP 2026 ont donc été ajustées de manière significative.

Les deux autres principales hausses concernent le futur contrat de délégation de service public des 4 crèches. Actuellement en cours de négociation, l'issue des négociations est difficilement prévisible à ce stade mais les conditions du secteur de la petite enfance se sont fortement dégradées depuis le dernier contrat et les prix sont globalement revus à la hausse de façon assez nette. La prévision budgétaire pour ce poste anticipe donc ces conditions de marchés dégradés avec une augmentation de 126 K€.

La seconde augmentation concerne les assurances car l'assureur en charge de couvrir le risque dommage aux biens a résilié le contrat (la ville a refusé de payer 4 fois le montant de la prime d'assurance 2025 en 2026). La ville a donc choisi de confier le contrat d'assurance dommages aux biens à l'assureur norvégien qui couvre déjà les sinistres pour la flotte auto. L'augmentation du coût du contrat est de 35 K€, soit une prime d'assurance qui augmente de 125% (au lieu des 400 % proposé par le précédent assureur).

Les charges à caractère général peuvent se résumer ainsi :

- 1 277 K€ DSP 4 crèches (négociation en cours)
- 820 K€ Fluides et carburant
- 768 K€ Restauration scolaire

- 584 K€ Contrats d'entretien et maintenance (voirie, bâtiments et équipements publics)
- 525 K€ Contrat pour le ménage et les produits d'entretien
- 396 K€ Fournitures (fournitures écoles, EPI, Fournitures de bureaux, livres médiathèque)
- 278 K€ Assurances et frais juridiques
- 210 K€ locations de véhicules
- 159 K€ transports scolaires et sorties
- 138 K€ Alimentations, fêtes et cérémonies
- 118 K€ taxes foncières et autres taxes
- 117 K€ Téléphonie, internet et affranchissement
- 63 K€ Formations des agents

- **La masse salariale 11,6 M€, + 1,86 % par rapport à 2025**

Tout comme l'exercice précédent, le BP 2026 s'inscrit dans une recherche d'équilibre des dépenses de personnel, bien que les marges de manœuvre soient fortement contraintes par des mesures réglementaires.

La collectivité poursuit sa stratégie de modération des coûts à travers trois axes principaux :

- Le non-remplacement systématique : Le départ de plusieurs agents n'a pas donné lieu à des recrutements automatiques, permettant de contenir l'évolution de la masse salariale.
- Le renouvellement générationnel : Le renouvellement générationnel génère une économie structurelle. Les recrutements liés aux départs à la retraite s'effectuent sur des échelons de début ou milieu de carrière, ce qui réduit mécaniquement la masse salariale par rapport aux agents expérimentés sortants.
- Le lissage des recrutements : La stratégie s'adapte aux tensions actuelles du marché de l'emploi. Chaque départ, quel qu'en soit le motif, entraîne une période de vacance de poste plus ou moins longue. Ces délais de recrutement agissent sur le budget annuel puisque selon les potentialités de recrutement, les recrutements sont différés au cours de l'année.

Toutefois, ces économies sont absorbées par l'augmentation des charges obligatoires :

- Hausse des cotisations patronales : Une nouvelle augmentation de 177 K€ est imposée en 2026. En ajoutant les 78 K€ subis en 2025, la collectivité doit absorber un surcoût cumulé de 255 K€ en seulement deux exercices.
- Impact du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : Les réformes catégorielles de 2022 et 2024 entraînent des avancements d'échelon obligatoires. Compte tenu du cadencement statutaire (entre 2 et 4 ans), les avancements d'échelon produisent leurs effets sur l'année 2026. L'impact financier pour 2026 s'élève à 58 K€.

L'augmentation globale du BP 2026, soit + 1,86 %, résulte de l'équilibre entre les mouvements de personnel maîtrisés par la collectivité et l'impact massif des augmentations réglementaires imposées.

- **Les atténuations de produits 0,6 M€ (soit + 1,88 % par rapport à 2025)**

Ces dépenses sont constituées par trois postes le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) et la pénalité de la loi SRU. La prévision pour le FPIC a été revue à la baisse (- 25 K€), au vu de la tendance baissière observée ces dernières années.

La prévision budgétaire pour la pénalité SRU est au même niveau qu'en 2025 (140 K€).

Concernant le DILICO (Dispositif de Lissage CONjoncturel) Les chiffres concernant ce prélèvement ne sont pas encore disponibles en l'absence de loi de finances 2026. La prévision budgétaire a prévu un doublement de l'enveloppe 2025, soit 89 K€. Toutefois, cela pourrait être insuffisant en fonction du verdict que rendra la loi de finances 2026 à ce sujet, lorsqu'elle sera adoptée.

- **Les autres charges de gestion courante 1,2 M€ (soit + 11,61 % par rapport à 2025)**

Les autres charges de gestion courante augmentent en raison d'un ajustement comptable sur certains achats de licence qui était jusque lors passé en investissement. Dans un souci de bonne tenue de la comptabilité, certains achats de licences ont donc été transférés vers la section de fonctionnement occasionnant une augmentation du poste de 63 K€.

La subvention au CCAS a augmenté de 30 K€ car il devra réaliser dans l'année suivant les élections une analyse des besoins sociaux obligatoire après chaque renouvellement de mandat (20 K€). De plus, la stratégie de résorption du résultat du CCAS commence à porter ses fruits d'où une augmentation de la subvention ville.

La contribution au SDIS augmentera de 15 K€ en 2026 et les indemnités des élus augmenteront de 8 K€ car au prochain mandat, il y aura un adjoint de plus à rémunérer.

Ce chapitre est composé principalement par :

- la contribution au SIDS 590 K€
- les indemnités et charges des élus 178 K€
- l'hébergement et les droits d'utilisation des logiciels utilisés de la ville 126 K€
- les subventions aux associations 99 K€
- la subvention d'équilibre au CCAS 111 K€
- les remboursements aux familles en cas d'erreur de facturation et autres remboursements 31 K€

- **Les intérêts de la dette 0,37 M€** (soit - 20,86 % par rapport à 2025)

Le taux des deux emprunts structurés devrait présenter des conditions plus favorables en 2026 selon les estimations actuelles.

Recettes de fonctionnement

FUNCTIONNEMENT			
Recettes Chapitre	Total budget 2025	BP 2026	Var 2024/2025
Atténuations de charges (013) <i>= remboursements sur rémunération ou sécurité sociale</i>	198 550	158 000,00	-20,42%
Produit des services et du domaine (ch 70) <i>= participation des usagers et des utilisateurs du domaine public</i>	2 719 076	2 751 352,70	1,19%
Impôts et taxes (ch 73) <i>=taxes foncieres, AC, Droits de mutation...</i>	15 765 505	15 674 361,00	-0,58%
dotations et participations (ch 74) <i>=DGF, participations CAF principalement</i>	2 184 756	2 085 198,06	-4,56%
Autres produits de gestion courante (ch 75) <i>= loyers logements communaux et centre médical, loc salles</i>	452 757	471 943,57	4,24%
Produits financiers	38 860	43 600,00	12,20%
Produits exceptionnels*			
Total recettes réelles	21 359 504	21 184 455,33	-0,82%
Total recettes d'ordre	90 000	230 000	
Total	21 449 504	21 414 455	-0,16%
Excédent de fonctionnement reporté	4 790 965	6 077 861,16	
Total cumulé	26 240 470	27 492 316	4,77%

Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 0,82 % par rapport à 2025. Même si la fiscalité ménage reste dynamique (malgré une revalorisation forfaitaire moins importante que les années précédentes, 0,9% en 2026 contre 1,7% en 2025), l'agglomération n'a pas pu s'engager sur le versement de la dotation de solidarité communautaire comme l'année dernière (263 K€ en 2025).

- **Les remboursements sur frais de personnel 0.2 M€** (soit - 20,42 % par rapport à 2025)

Ce poste de recettes est principalement fonction des remboursements d'indemnités journalières basés sur les arrêts maladie et/ou par le remboursement des dépenses comme le capital décès. La baisse des recettes sur ce poste est due à un recalibrage par rapport au réalisé 2025 qui était de 164 K€.

- **Participations des familles et produit du domaine 2,7 M€** (soit + 1,19 % par rapport à 2025)

Les recettes augmentent sur ce chapitre par rapport à 2025 car les fréquentations sur les temps périscolaires sont légèrement supérieures. De plus, la politique tarifaire de la ville permet d'enregistrer une hausse de 37 K€ sur ce poste de recettes. Les recettes du cimetière progressent de 9 K€ et la redevance pour le château d'eau a augmenté de 8 K€. Toutefois, les redevances d'occupation du domaine public baisse de 22 K€ car la redevance versée par Brami superalliages prendra fin au cours du 1^{er} trimestre 2026.

Ce chapitre est principalement composé par :

- Recettes périscolaires et des centres de loisirs 1 849 K€
- Redevance d'occupation du domaine public 319 K€ (dont crèches en DSP 225 K€)
- Conservatoire et école municipale des Arts 311 K€
- Loyer du golf de l'île fleurie 115 K€
- Ecole des sports 55 K€
- Les recettes provenant du Cimetière 43 K€
- La redevance acquitté pour le château d'eau 35 K€

- **Fiscalité et autres taxes 15,7** (-0,58 % par rapport à 2025)

En 2026, la fiscalité affiche une légère baisse. La ville n'augmentera pas ses taux conformément à ses engagements, la revalorisation forfaitaire des bases sera de 0,9%. Cette revalorisation entraîne donc une rentrée fiscale supplémentaire de 165 K€ par rapport à 2025. La taxe sur l'électricité augmente de 50 K€ pour que la prévision se conforme davantage au réalisé. Toutefois, l'absence de position de l'agglomération sur le versement de la dotation de solidarité communautaire (263 K€ versés en 2025) explique ce léger repli.

Ce chapitre est principalement composé par :

- Les impôts ménage (taxes foncières, taxe) 10 548 K€
- Les attributions compensatrices 4 158 K€
- Les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) 800 K€
- La taxe sur l'électricité 150 K€

- **Dotations et participations 2,1 M€** (-4,56 % par rapport à 2025)

Etant donné l'incertitude qui plane autour du montant de la dotation forfaitaire, il est proposé d'appliquer une baisse moyenne de 3 % par rapport à 2025 afin de prendre en compte l'écrêtement subi par la ville lors des 3 derniers exercices. Les subventions de la CAF seront en légère baisse de -2,90 % car certaines actions de l'EVS ne seront plus prises en charge et une baisse du financement CAF sur la partie périscolaire est attendue en 2026.

Ce chapitre est principalement composé par :

- la dotation forfaitaire 1 015 K€
- les subventions CAF 814 K€
- l'attribution départementale pour la compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle 120 K€
- les compensations fiscales 70 K€
- la subvention de l'Etat pour le PRE 55 K€

- **Autres produits de gestion courante 0,4 M€** (+ 4,24 % par rapport à 2025)

La revalorisation des loyers et des charges apporte une recette supplémentaire de 19 K€ par rapport au BP 2025.

- **Produits financiers 0,04 M€** (12,20 % par rapport à 2025)

La ville terminera en juillet 2025 les placements financiers qu'elle a entrepris auprès du Trésor Public via 8 Comptes A Terme (CAT). Ces placements devraient donc rapporter 43 K€ supplémentaire d'ici l'échéance.

Pour rappel, la ville s'est lancée dans une stratégie pour faire fructifier son épargne depuis 2023. L'ensemble des opérations réalisées a permis de générer 360 K€ de recettes supplémentaires (si les derniers CAT vont jusqu'à leur terme).

L'épargne nette prévisionnelle de la ville s'élève à 327 K€.

Section d'investissement

INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
Dépenses Chapitre	RAR 2025	BP 2026	Recettes Chapitre	RAR 2025	BP 2026
Dotations (Remboursement trop perçu)		23 000,00	Dotations (FCTVA, TA)		686 500
Remboursement Emprunts		1 030 000,00	Affectation du résultat de fonctionnement		1 547 492,86
Etudes, travaux et gros matériel	2 317 333,72	8 157 183,21	Subventions	201 411	1 068 929
Participations et créances rattachées à des participations			Emprunts et cautionnements		20 000
Immobilisations financières			Immobilisation corporelles		
Travaux effectués d'office			Produits des cessions		
Total dépenses réelles	2 317 334	9 210 183	Total recettes réelles	201 411	3 322 921,92
Total dépenses d'ordre*		380 000	Total recettes d'ordre		1 450 000
Total	2 317 334	9 590 183	Virement de la section de fonctionnement		6 364 754
Déficit d'investissement reporté			Total	201 411	11 137 676,07
			Excédent d'investissement reporté		568 429,66
Total cumulé	2 317 334	9 590 183,21	Total cumulé	201 411	11 706 106
		11 907 516,93			11 907 516,93

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se résument au travers de 4 grandes catégories. Il s'agit, des études (chapitre 20), des acquisitions de terrains et de l'achat de gros matériels (chapitre 21), des travaux (chapitre 23) et de la dette (chapitre 16).

Il est important de préciser que certaines dépenses d'investissement ne seront réalisées qu'en contrepartie de l'obtention de subventions.

Concernant le chapitre 20, il enregistre des inscriptions budgétaires à hauteur de 154 K€ au BP 2026. Elles sont principalement constituées par :

- D'achat de logiciel et de licences informatiques 74 K€
- Frais d'études pour la modification du PLU 25 K€
- Etude jardin des poètes 25 K€
- Etude square Catelaine 20 K€

Concernant le chapitre 21, il enregistre des inscriptions budgétaires à hauteur de 4 309 K€. Les principales dépenses sont :

- Enveloppe pour l'aménagement de l'opération Ardente 2 218 K€
- Modernisation et gros entretien sur l'éclairage public (dont le secteur caillebotte) 459 K€
- Agencements, travaux et achats de mobilier pour les écoles, les crèches et les centres de loisirs 368 K€
- Agencements, travaux et achats de mobilier pour les autres bâtiments publics (Mairie, gymnases, bâtiments culturels, CTM, ...) 203 K€
- Travaux imprévus 200 K€
- La dotation en matériel informatique annuelle (PC, portables, pare-feu, onduleur, caméras piétons PM, ...) 160 K€
- Fin de l'aménagement du parc paysager 105 K€
- Plantation d'arbres dans le parc de la mairie 100 K€
- Acquisitions foncières 98 K€
- Réfection du mur du jardin français côté grand bassin 80 K€
- Déminéralisation rue Montherlant et devant le cimetière 80 K€
- Prévision d'intervention concernant les fonds rocheux 70 K€
- Equipement de voirie 65 K€

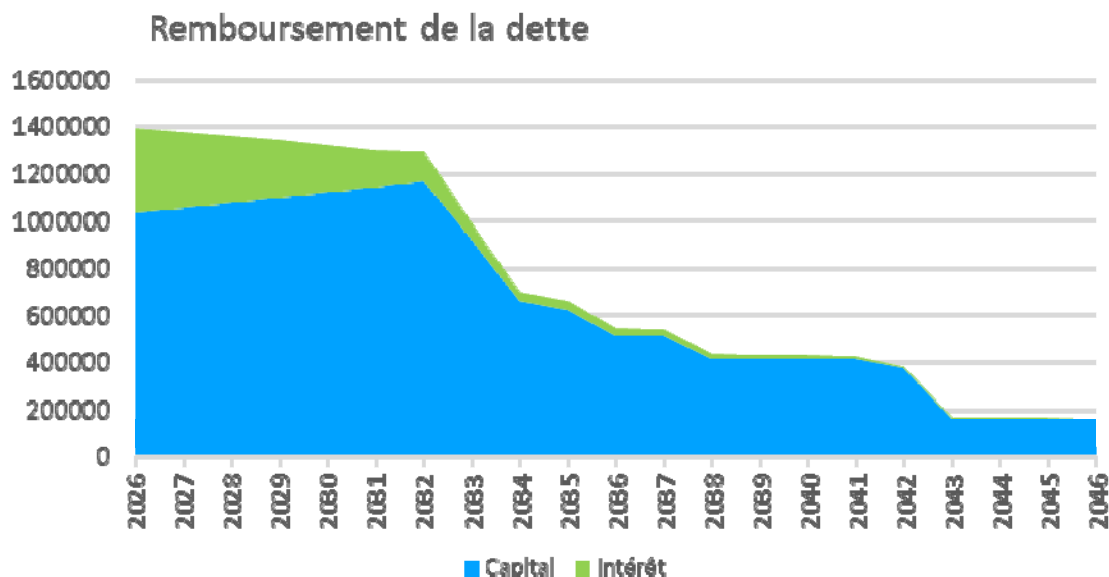
Concernant le chapitre 23, il enregistre des inscriptions budgétaires à hauteur de 3 693 K€. Les principales dépenses sont :

- Enveloppe pour les travaux de l'opération Ardente 2 218 K€
- La vidéo protection 4^{ème} phase 484 K€
- Enfouissement de réseau télécom et éclairage route de Saint Germain 325 K€

- Reprises de trottoirs abîmés 70 K€
- Travaux sur le réseau de chauffage (P3) 28 K€

Concernant le chapitre 16, le remboursement de capital pour l'année 2026, s'élèvera à 1 030 K€. Les 20 K€ restants sont prévus pour rembourser d'éventuels cautions aux locataires de la ville en cas de départ.

La ville bénéficie d'un endettement mesuré puisque sa capacité de désendettement est de 3.63 années (soit - 23,58 % par rapport à 2025). Il faut rappeler que le seuil à ne pas dépasser est de 12 ans. Le profil de désendettement est sur un niveau important jusqu'en 2033 puis se résorbe rapidement à compter de 2034, pour une extinction prévue en 2046 (si aucun prêt n'est souscrit d'ici cette date).



Recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement de la ville sont constituées par :

- 1 547 K€ L'excédent de fonctionnement capitalisé, suite à la couverture du déficit de la section d'investissement en 2025 après affectation des RAR
- 1 004 K€ les subventions d'investissement reçues (Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), Région et agglomération pour les ilots fraîcheurs 763 K€, subventions budget participatif régionale 85 K€, subventions DETR et Régionale pour le parc Carrières Saint Denis 510 K€)
- 617 K€ FCTVA
- 70 K€ la taxe d'aménagement
- 65 K€ d'amendes de police

Il est à noter que le pilotage ajusté des dépenses sur l'année 2026 permet de ne pas inscrire d'emprunt d'équilibre pour financer les investissements.

La gestion de l'exercice 2025 permet de dégager un résultat cumulé de 568 K€ qui sera repris au BP 2026 sur le chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement ».

Le Conseil est invité à délibérer.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-31,

Vu l'instruction comptable M57,

Considérant la délibération CM-2026-001 du 19 janvier 2026 approuvant la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026,

Considérant la délibération CM-2026-006 du 16 février 2026 approuvant le compte financier unique 2026,

Considérant la délibération CM-2026-007 du 16 février 2026 affectant les résultats 2025,

Considérant la présentation qui a été faite du Budget Primitif 2026 pour la Ville,

Considérant qu'à l'issue de la gestion 2025, il est possible de déterminer un résultat cumulé positif de la section de fonctionnement de 6 077 861,16 € et un résultat cumulé positif de la section d'investissement de 568 429,66 €.

Considérant qu'après la reprise des restes à réaliser en recettes et en dépenses, la section d'investissement présente un déficit de 1 547 492,86 €,

Considérant que la couverture du déficit de la section d'investissement doit être obligatoirement couvert par un transfert du résultat de la section de fonctionnement, il sera procédé à un virement de 1 547 492,86 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » alimenté par un débit du compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du même montant,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du mercredi 11 février 2026,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, 33 voix exprimées, 28 pour, 5 abstentions (Mme Miel, M. Ageitos, M. Fiault, Mme Ridde et M. Drougard)

DÉLIBÈRE

Article 1 : **APPROUVE** le budget primitif 2026 sur la base de l'équilibre suivant :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	27 492 316,49	27 492 316,49
INVESTISSEMENT	11 907 516,93	11 907 516,93
TOTAL	39 399 833,42	39 399 833,42

Article 2 : **ADOpte**, par chapitres, tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif du budget principal de la ville pour l'exercice 2026.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
Madame la Trésorière

CM-2026-010 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT PRESTATIONS DE SERVICE 2025

Rapport

En 2025, la ville de Carrières-sur-Seine s'est engagée pour passer au Compte Financier Unique (CFU) comme le prévoit l'article 205 de la loi de finances pour 2024.

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le CFU du budget annexe Assainissement Prestations de services pour l'exercice 2025 est présenté en équilibre à hauteur de 32 643,48 € décomposé en section de fonctionnement pour un montant de 5 640,84 € et en section d'investissement pour un montant de 27 002,64 €.

Le budget annexe Assainissement Prestations de services retrace les flux croisés entre la CASGBS et la commune qui gère la compétence, pour son compte et dans le cadre de la convention signée en décembre 2019.

Ces conventions ayant été modifiées en 2021 à la demande de la Préfecture, ce budget retrace désormais uniquement les dépenses et leur remboursement, les recettes étant directement perçues par la CASGBS.

Présentation synthétique des données du CFU 2025 budget assainissement prestations de service

CA 2025 en K€	RECETTES	DEPENSES
EXPLOITATION 2025	5 640,84	5 640,84
SOLDE D'EXPLOITATION	5 640,84	5 640,84
INVESTISSEMENTS 2025	27 002,64	27 002,64
SOLDE D'INVESTISSEMENTS	27 002,64	27 002,64
TOTAL CUMULÉ	32 643,48	32 643,48

Les dépenses d'investissement correspondent à :

- des travaux sur les avaloirs pour 13 938,24 €
- des travaux sur le réseau d'assainissement suite à une fuite rue des plants de Catelaine pour 13 064,40 €

Les recettes d'investissement correspondent aux remboursements des dépenses ci-dessus.

Les dépenses en exploitation correspondent à :

- des reprises et changement de tampons concernant les regards sur le réseau d'assainissement de la ville pour 2 667,60 €
- des reprises de trottoir rue Jules César pour 2 474 40 €
- un curage des caniveaux boulevard Carnot pour 498,84 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux remboursements des dépenses ci-dessus.

Le CFU étant équilibré, le résultat 2025 est donc de 0,00 €.

Le Conseil est invité à délibérer.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 relatif à la généralisation du compte financier unique,

Vu le budget primitif 2025 du budget annexe Assainissement Prestations de service et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Considérant que le compte financier unique retrace les activités financières du budget annexe Assainissement Prestations de service réalisées lors de l'exercice considéré,

Considérant que le compte financier unique 2025 du budget annexe Assainissement Prestations de service fait ressortir une exécution d'écritures identique entre les écritures comptables de la ville et celle de la Trésorerie,

Considérant l'équilibre strict s'agissant d'un budget annexe de gestion à :

- en dépenses et recettes d'exploitation **491 137,58 €**,
- en dépenses et recette d'investissement **511 833,58 €**,

Considérant la présentation faite en séance qui indique les résultats suivants :

- en dépenses et recettes de d'exploitation **5 640,84 €**,
- en dépenses et recette d'investissement **27 002,64 €**,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du mercredi 11 février 2026,

Monsieur le Maire, ayant quitté la séance durant la délibération, puisqu'il s'agit de se prononcer sur le compte financier unique qui traduit sa gestion, et ayant confié la présidence à Monsieur Andrade dos Santos,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, 32 voix exprimées, 29 pour, 3 abstentions (M. Ageitos, Mme Dessoye et M. Drougard)

DÉLIBÈRE

Article 1 : DÉCIDE d'approuver le compte financier unique du budget annexe Assainissement Prestations de service pour l'exercice 2025.

Article 2 : DIT qu'aucun résultat n'est à reprendre au budget 2026, l'exercice étant en parfait équilibre s'agissant d'un budget annexe de gestion.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

CM-2026-011 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT PRESTATIONS DE SERVICE 2026

Rapport

Le budget primitif pour l'exercice 2026 est présenté en équilibre à hauteur de 500 000,00 € décomposé en section de fonctionnement pour un montant de 200 000,00 € et en section d'investissement pour un montant de 300 000,00 €.

Le budget Assainissement Prestations de services retrace les flux croisés entre la CASGBS et la commune qui gère la compétence, pour son compte et dans le cadre de la convention signée en décembre 2019.

Ces conventions ayant été modifiées en 2021 à la demande de la Préfecture, ce budget retrace désormais uniquement les dépenses et leur remboursement, les recettes étant directement perçues par la CASGBS.

Le Conseil est invité à délibérer.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-31,

Vu l'instruction comptable M49,

Considérant la délibération CM-2026-002 du 19 janvier 2026 approuvant la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026,

Considérant la délibération CM-2026-010 du 16 février 2026 approuvant le compte financier unique budget annexe assainissement prestations de service 2025,

Considérant qu'il n'y aucune reprise de résultats 2025 à prévoir à la première étape budgétaire suivante, s'agissant d'un budget annexe de gestion,

Considérant la présentation qui a été faite du Budget Primitif 2026 pour le budget Assainissement Prestations de service,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du mercredi 11 février 2026,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **APPROUVE** le budget primitif 2026 sur la base de l'équilibre suivant :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	200 000,00 €	200 000,00 €
INVESTISSEMENT	300 000,00 €	300 000,00 €
TOTAL	500 000,00 €	500 000,00 €

Article 2 : **ADOpte**, par chapitres, tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif du budget Assainissement Prestations de service pour l'exercice 2026 ;

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

CM-2026-012 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « UNION SPORTIVE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE » (USC)
--

Rapport

La commune de Carrières-sur-Seine formalise ses relations avec les associations qui agissent de manière significative sur la vie culturelle et sportive du territoire.

Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, prévoit la signature obligatoire d'une convention d'objectifs et de moyens pour l'octroi d'une subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros. Cette convention doit préciser l'objet, la durée, les moyens mis à disposition, le montant de la subvention versée, les modalités de versement et conditions d'utilisation de la subvention.

La présente convention a donc pour objectif de formaliser le partenariat existant entre la ville de Carrières-sur-Seine et l'Union Sportive de Carrières.

Elle décrit le cadre général des actions envisagées et indiquent de manière précise les actions qui seront menées sur l'année 2026.

La subvention de 27 000€ pour l'USC sera soumise au vote lors du Conseil municipal du lundi 16 février 2026.

Le Conseil est invité à délibérer.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez des questions au niveau de à sujet de cette convention ?

Madame Miel : oui, je regrette que la convention comme la question des subventions ne soit traitée qu'en commission finances alors que c'était des sujets qui étaient traités autrefois en commission sociale, sport et cetera. Donc oui, tout a un aspect financier. Donc on peut tout mettre dans la convention, dans la commission finances, mais je regrette ces choix de simplification et de pouvoir discuter sur le fond. C'est ce qu'a dit mon colistier tout à l'heure. Voilà. Donc, je voulais le souligner à nouveau. Et puis on avait demandé enfin au nom de la liste, un certain nombre de documents qui figurent sur la convention, rapport d'activité, PV, compte-rendu de la dernière assemblée générale. Donc, on n' pas eu le retour sur ce qui a été demandé.

Monsieur Devred : Alors effectivement, on a fait le choix de tout passer en commission finances parce qu'il y avait une seule délibération qui aurait été celle-ci à présenter en deux les subventions et la convention mais qui sont liées en commission donc sport, petite enfance et autres et culture. C'est aussi pour gagner du temps, c'est aussi pour économiser du temps aux agents qui doivent se connecter et être présents à plusieurs commissions. Sachant que comme l'a dit Monsieur le Maire, rien n'est caché. Ce sont les mêmes subventions chaque année, c'est la même délibération et la même convention d'objectifs et de moyens à chaque année. Donc c'est aussi pour ça. Et concernant les questions, effectivement, je suis d'accord, j'ai dit que j'allais apporter les réponses, mais j'attendais qu'on me les envoie et en fait, je n'ai pas été destinataire du mail initial, Monsieur Fiault et par contre pour ma part, c'est vrai, j'ai oublié de relancer les services de la Ville pour qu'ils me transfèrent ce mail. Voilà, mais honnêtement, transférez-moi le mail et on vous répondra. Il n'y a rien à cacher. Et pour le PV de l'assemblée générale de l'USC, je ne sais même pas si l'USC me l'a envoyé. Donc on peut se renseigner, on l'aura, il n'y a pas de problème. Et je crois que le PV, pour qu'on vous le transmette, il faut d'abord que le comité directeur de l'USC le valide puisqu'en fait chaque PV est validé après chaque assemblée générale me semble-t-il. Donc il faut que je voie avec eux, mais il n'y a pas de problème. On vous communiquera l'ensemble des éléments sachant que ce sont les mêmes chaque année.

Monsieur le Maire : J'ajoute un élément concernant l'assemblée générale de l'USC. Celle-ci est ouverte et publique. C'est-à-dire que si vous êtes adhérent de l'USC, ce qui est mon cas, vous pouvez être convoqué, enfin vous avez la latitude de pouvoir vous présenter à l'assemblée générale. La porte est

ouverte, donc vous pouvez assister à l'assemblée générale avec l'exposition du bilan de chacune des sections par chacun des directeurs de section. Vous pouvez éventuellement poser des questions si vous le souhaitez puisqu'en l'occurrence cela arrive. Vous posez des questions aussi bien au comité directeur de l'USC comme aux directeurs de section et il vous répondent. Donc comme Aurélien Devred et moi-même participons chaque année à chacune des assemblées générales de l'USC, je vous confirme qu'il y a du public, qu'il peut y avoir des questions et que c'est complètement libre d'accès. Donc vous êtes les bienvenus si vous êtes adhérent de l'USC à cette assemblée générale.

Monsieur Devred : Même en tant Conseillers municipaux...

Monsieur le Maire : Oui, et même si vous n'êtes pas adhérent de l'USC qu'il faudrait fallu vous permettre d'y accéder, on l'aurait fait sans difficulté. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette convention ?

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant la demande de subvention de fonctionnement reçue de l'association ainsi que les rapports et documents budgétaires et comptables qui lui sont annexés,

Considérant que l'association a pour objet «la promotion, la mise en œuvre et l'encadrement d'activités sportives de loisirs et de compétitions auprès de tout type de public»,

Considérant que la ville de Carrières-sur-Seine souhaite développer une politique favorisant une pratique sportive pour tous et proposer une gamme variée d'activités,

Considérant que le projet sportif porté par l'association s'intègre parfaitement dans les projets sportifs de la ville de Carrières-sur-Seine,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du mercredi 11 février 2026,

Sur proposition de Monsieur Aurélien DEVRED, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, 33 voix exprimées, 30 pour, 3 abstentions (Mme Miel, M. Fiault et Mme Ridde)

DÉLIBÈRE

Article 1 : **APPROUVE** la mise en place d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'USC (cf. annexe),

Article 2 : **AUTORISE** le maire à signer ladite convention d'objectifs et de moyens et lui donne pouvoir pour la mettre en application,

Article 3 : **PRÉCISE** que la subvention d'un montant de 27 000€ sera versée à l'issue du vote du budget lors du Conseil municipal du 16 février 2026.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

CM-2026-013 DÉROGATION POUR LE DÉPASSEMENT DU CONTINGENT MAXIMUM MENSUEL D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

Rapport

La police Municipale est amenée à intervenir sur l'ensemble des événements publics de la Ville. La levée du couvre-feu et le renforcement du Plan Vigipirate au niveau National nous oblige à maintenir une présence policière sur des amplitudes horaires plus larges. En outre, les missions quotidiennes de service ainsi que les permanences doivent pouvoir continuer à fonctionner normalement.

La réglementation prévoit la possibilité de déroger à la limite habituelle des heures supplémentaires cependant, la durée hebdomadaire de travail effectif ne devra pas excéder, heures supplémentaires incluses, 48 heures au cours d'une même semaine ou 44 heures en moyenne sur 12 semaines consécutives.

C'est pourquoi, en vue de la période d'organisation des manifestations et événements municipaux, il convient de déroger, dans la limite réglementaire du temps de travail, à la règle des 25 heures supplémentaires maximum par agent et par mois sur la période allant du 1^{er} mai au 31 juillet 2026.

Le Conseil municipal est donc invité à :

- **DÉCIDER** de déroger à la limitation des heures supplémentaires pour les agents de la police municipale ;
- **DONNER** cette dérogation pendant la période du 1^{er} mai au 31 juillet 2026 ;
- **PRÉCISER** que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

Le Conseil est invité à délibérer.

Monsieur Fiault : Oui, c'est sur la manière de le présenter. On l'a évoqué en commission aussi, c'est que ça a lieu tous les 6 mois. Par semestre, il y a toujours des événements exceptionnels. Donc la dire que c'est pour couvrir des événements exceptionnels...

Monsieur Martin : C'est la réalité...

Monsieur Fiault : Alors que c'est une délibération récurrente. On sait par ailleurs qu'il y a des difficultés de recrutement. Donc la question qui avait été posée, c'est si on recrutait autant qu'on le souhaite, est-ce qu'on aurait besoin de recourir à ces heures supplémentaires au-delà...

Monsieur Martin : Il faudrait le pouvoir...

Monsieur Fiault : Et d'autre part le présenter comme quelque chose d'exceptionnel alors qu'on le vote fois par an, c'est la manière de le présenter est un petit peu trompeuse. Ceci dit, on comprend bien le besoin.

Monsieur le Maire : Non mais vous avez raison. S'il y avait un effectif complet total en fonction des postes ouverts, on aurait moins besoin de recourir aux heures supplémentaires. C'est une évidence.

Monsieur Fiault : Sauf que c'est aussi des compléments de revenus. Donc ça peut faire partie du package d'attractivité pour les recrues.

Monsieur le Maire : Attendez, qu'on se comprenne bien les personnes qui travaillent à la Police municipale travaillent et font des heures supplémentaires parce qu'on manque de policiers municipaux parce qu'en l'occurrence s'il y a une espèce de mercato régional et même national, même si l'expression est empruntée au sport, vous avez bien compris ce que ça voulait dire. C'est-à-dire qu'en fait, il y a une surenchère permanente sur ce secteur. Alors, en fait, si vous me permettez de m'y attarder 2 secondes, vous allez comprendre pourquoi ça se passe comme ça. Et c'est extrêmement simple. C'est-à-dire que l'État s'est peu à peu désengagé du terrain. Ça vous intéresse pas ce que j'explique que vous me le dites, hein. Moi, je connais l'histoire. Donc l'État s'est peu à peu désengagé du terrain. Donc il y a de moins en moins de policiers nationaux sur notre territoire en tenue et dans nos rues. C'est un fait, c'est une réalité, elle n'est pas contestable et en fait c'est quelque chose qui a été constaté par l'ensemble des communes en général dans beaucoup d'endroits. Alors les communes avaient donc deux possibilités : laisser faire et donc laisser la délinquance se développer. Autre possibilité, intervenir sur le domaine de la sécurité publique en y allouant des moyens qui normalement auraient dû être alloués à d'autres pour d'autres sujets. Donc en fait, on a progressivement embauché des policiers municipaux dans toutes les villes qui sont concernées par ces problématiques-là. Donc c'est un nombre de villes assez important et il n'y a jamais eu assez de policiers municipaux par rapport au nombre de postes ouverts et en plus de ça, la rémunération des policiers municipaux n'obéit pas aux mêmes règles que la police nationale. C'est que la police nationale sont des grades précis et cetera. Ce n'est pas en changeant de commissariat que vous gagnez forcément qu'en déménageant et en changeant d'unité que vous allez gagner plus d'argent et que c'est à votre discrétion. C'est dans le cadre d'une discussion avec une hiérarchie quelque chose qui est beaucoup plus organisé. C'est-à-dire qu'en clair, ce n'est pas les habitudes du secteur privé pour la police nationale. Et bien c'est exactement ce qui se passe pour la police municipale. C'est-à-dire qu'en fait et c'est normal c'est le comportement naturel d'un agent économique qui va vers l'endroit où il est mieux payé, qui peut l'en blâmer. Surtout qu'en plus, ce sont des jobs qui sont particulièrement dangereux et qui sont difficiles. Donc en fait, mon objectif n'est pas de donner un jugement de valeur, mais d'éclairer tout le monde sur la raison qui fait qu'en France, on a une demande supérieure à l'offre de policiers municipaux comme d'ailleurs nous l'avions ce matin Madame Ridde, votre voisine participait à la commission d'appel d'offre pour les crèches et nous avons la même la même problématique, c'est-à-dire en fait une insuffisance de profil d'éducateurs jeunes enfants et d'auxiliaires de puériculture par rapport à la demande, ce qui fait qu'en permanence c'est un univers de tension avec des difficultés de recrutement et donc du coup une insuffisance d'encadrement et cetera retrouvé dans certain nombre de domaines et cetera. Et bien on a la même chose au niveau de la police municipale. Donc en fait il y a un certain nombre d'endroits, vous avez à un moment donné plus de plus de temps de travail à réaliser. Donc plus de temps de travail à réaliser une rémunération supplémentaire parce qu'il y a pas de travail sans salaire. Donc vous pouvez considérer que ce sont des primes indues ou anormales ou autres. Le problème qu'il y a, c'est qu'il faut bien payer les gens pour faire un travail dont les carrillons ont besoin. C'est-à-dire que la sécurité soit apportée au maximum. Et en même

temps, nous ne mollissons pas dans notre capacité à essayer de trouver de nouveaux policiers municipaux pour pouvoir soulager déjà les policiers municipaux existants qui subissent quand même une forte tension au travail. C'est très important. Puis je rappelle ce sont des gens qui sont armés. Donc il s'agit de faire extrêmement attention à cette situation-là et nous y sommes extrêmement vigilants et nous travaillons quotidiennement à essayer d'étoffer notre effectif avec effectivement par moment des à-coups, des gens qui partent, d'autres qui arrivent, et cetera. C'est assez désagréable. C'est surtout désagréable pour ceux qui le vivent au quotidien en tant que policiers municipaux et donc ils ont toute notre gratitude pour le travail remarquable qu'ils font. Et l'objectif que nous poursuivons, c'est effectivement d'augmenter ces effectifs et d'atteindre une jauge plus élevée durablement. Et donc nous n'aurions pas forcément à présenter ce type de délibération ce soir devant vous et de la soumettre à votre approbation. Je vous remercie.

Monsieur Ageitos : Monsieur de Bourrousse, j'avais juste une question très ouverte. Actuellement, il y a un texte qui fait l'objet de négociation sur l'extension des pouvoirs des policiers municipaux. Qu'en pensez-vous ? Voilà, le texte n'a pas été encore adopté à l'Assemblée nationale de mémoire mais voilà c'est une question ouverte.

Monsieur le Maire : J'ai juste suivi les travaux de l'Assemblée nationale sur l'assouplissement de la loi SRU, voyez-vous, qui ont un impact réel sur la vie éventuellement de notre commune et qui pourraient éventuellement assouplir certain nombre de critères sur cette loi qui quand même pose des problèmes à beaucoup de villes en France. Mais puisqu'en fait 70 % des villes concernées n'atteignent pas non seulement les 25 %, ce n'est pas seulement ça le sujet, ce n'est pas seulement ça le sujet, c'est la réalisation des objectifs triennaux, qui est encore autre chose, qui est en fait la cadence de rattrapage. Et donc en revanche le sujet que vous mentionnez je le connais absolument pas. Je ne sais pas de quoi vous parlez.

Monsieur Ageitos : D'accord. Bon ben écoutez comme ça le débat est clos.

Monsieur le Maire : C'est quoi ? C'était une extension des pouvoirs ?

Monsieur Ageitos : Oui une extension des pouvoirs.

Monsieur le Maire : Un transfert de pouvoirs c'est ça ?

Monsieur Ageitos : Oui.

Monsieur le Maire : J'attends de voir...

Monsieur Ageitos : C'est leur adopter enfin leur permettre d'avoir plus de de compétences, Monsieur de Bourrousse, mais voilà, je connais pas le texte...

Monsieur le Maire : Moi non plus. Et de toute manière aujourd'hui je pense que la cohabitation et la coopération entre la police nationale et la police municipale, enfin pour ce qui est de notre côté a toujours été bonne et elle n'a jamais été aussi bonne je pense au quotidien. Il est assez évident que les policiers municipaux prennent le même type de risque que les policiers nationaux. C'est la raison pour laquelle ils ont demandé à être armés comme les policiers nationaux parce que ceux qui s'en sont pris à des uniformes bleus distinguent assez peu le fait que ça soit municipal ou national. Faut être très clair. Donc en fait, il faut permettre aux premiers d'entre eux de pouvoir se défendre. Concernant l'extension des pouvoirs et des missions, j'attends de voir, on verra ce qu'il y a dans ce texte, mais ça n'est jamais qu'une formulation nouvelle pour pouvoir démontrer un nouveau transfert de compétences sans moyen parce qu'en fait, ce n'est pas l'État qui va venir doter la Ville de moyens financiers nouveaux pour faire face à ces éventuels de transferts. Moi je suis très méfiant vis-à-vis des transferts sans argent. Vous savez qu'on a déjà eu dans un autre domaine le transfert de la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations que Monsieur Fiault connaît parce qu'en fait c'est quelque chose qu'il a regardé de près en tant que conseiller communautaire. Donc c'est quelque chose qui est tout à fait nouveau et qui été transféré sans moyen de la part de l'État et c'est en fait notre pain quotidien, je dirais, de devoir faire face à un désengagement de plus en plus marqué de l'État et le tout sans argent. Et au contraire, ce qui se passe et ce qu' a souligné tout à l'heure Carlos Andrade est quand même absolument symptomatique de tout ça, c'est que nos ressources qui venaient de l'État ont fondu en l'espace d'une quinzaine d'années, elles ont été divisées par 6. Pour que schématiquement tout le monde comprenne bien, on avait 3 millions de dotations globale de fonctionnement d'État pour justement faire face aux missions que l'État a demandé aux villes de réaliser. Ces 3 millions sont devenus 1. Et ce million qui restait, il a utilisé de toutes les subterfuges et les mécanismes aussi obscurs qu'opaques, qu'injustes pour en reprendre la moitié. Donc voir arriver de la part de l'État un nouveau transfert de compétences probablement sans moyen compte tenu de l'état catastrophique des finances publiques de notre pays. Je ne peux pas dire que je sois enthousiaste au départ. Après, si ça permet d'avoir une efficacité administrative plus importante, c'est-à-dire notamment la rédaction de plainte de PV et cetera, oui, ça on peut considérer que ça simplifiera peut-être les choses. Mais enfin, moi je dois être très clair, transformer nos policiers municipaux en scribe pour pouvoir prendre des plaintes toute la journée au lieu d'être sur le terrain. Vous vous comprenez bien à quel point c'est un problème d'allocation de temps qui n'est pas forcément au bénéfice des habitants.

Monsieur Ageitos : Monsieur de Bourrousse, oui, a priori cela concernerait l'élargissement de compétences judiciaires, mais voilà le texte doit faire l'objet d'une revue. Le texte doit être revu...

Monsieur le Maire : Ah oui, la paperasse repartirait vers les villes. On est ravi bien sûr.

Monsieur Ageitos : C'était une question ouverte Monsieur de Bourrousse.

Monsieur le Maire : Non mais enfin je ne suis pas paranoïaque mais l'expérience nous a appris à être tous méfiants. On a jamais vu de cadeau arriver. Ça a été même une privation permanente et accentuée. On ne s'attend pas à ce que tout d'un coup le miracle advienne. Tout à l'heure, on a parlé de mécanisme autour du DILICO. Ce n'est jamais qu'une ponction supplémentaire à différents étages de la fusée des collectivités territoriales. Ce n'est jamais dans l'autre sens. Voilà, c'est tout. Bien. Donc on va passer au vote.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique d'Etat,

Vu le décret 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux Indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret 2010-310 du 22 mars 2010 modifiant le décret 2002-598 du 25 avril 2002 relatif aux indemnités horaire pour travaux supplémentaires,

Considérant le niveau de menace durablement élevé sur l'ensemble du territoire national,

Considérant le maintien du Plan Vigipirate au niveau « sécurité renforcée – risque attentat » sur l'intégralité du territoire national,

Considérant que l'organisation des événements municipaux durant la période estivale nécessite la présence des agents de police municipale,

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, de déroger de façon temporaire à la limitation des heures supplémentaires effectuées par la Police Municipale,

Après avis du Comité Technique,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du mercredi 11 février 2026,

Sur proposition de Monsieur Daniel MARTIN, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : DÉCIDE de déroger à la limitation des heures supplémentaires pour les agents de la police municipale.

Article 2 : PRÉCISE que cette dérogation est donnée pour la période du 1^e mai au 31 juillet 2026.

Article 3 : INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

CM-2026-014 PLAFONNEMENT DE LA MONÉTISATION DES JOURS PLACÉS EN COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Rapport

Le Compte Épargne Temps (CET) permet aux agents de la Fonction Publique Territoriale d'accumuler des droits à congés non pris. Lorsque le stock de jours dépasse le seuil de 15 jours, l'agent peut opter pour une indemnisation forfaitaire (monétisation).

Jusqu'à récemment, l'encadrement de cette monétisation par les collectivités manquait d'un fondement textuel explicite, ce qui pouvait générer une incertitude juridique. Le Gouvernement a clarifié cette situation par la publication du décret n° 2025-1135 du 26 novembre 2025.

Ce texte autorise désormais expressément l'organe délibérant à fixer un plafond annuel de jours indemnisables.

La présente proposition de plafonner l'indemnisation à 10 jours par an répond à un double objectif :

- **Maîtrise budgétaire** : L'indemnisation des jours de CET représente une dépense imprévisible et parfois importante si plusieurs agents sollicitent le paiement d'un grand nombre de jours simultanément. Le plafonnement permet de lisser cette charge financière et de sécuriser les prévisions budgétaires de la collectivité.
- **Maintien des garanties pour les agents** : Le CET a vocation première à permettre la prise de repos. En limitant la monétisation, la collectivité incite indirectement à la prise effective des jours de congé ou au maintien de l'épargne pour des projets personnels futurs (congrés longs), favorisant ainsi l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle.

Modalités d'application

Le plafond proposé est de 10 jours par agent et par an.

Cette application permet une uniformisation avec le dispositif d'épargne actuel.

Conformément au décret de 2025, ce plafond s'applique de manière uniforme à l'ensemble des agents (titulaires et contractuels) de notre collectivité.

Pour les jours dépassant ce plafond de 10 jours (et situés au-delà du seuil des 15 premiers jours), l'agent conserve les jours épargnés sur le compte épargne temps.

Le Conseil municipal est donc invité à :

- **DÉCIDER** de plafonner la monétisation des jours placés sur le compte épargne temps à 10 jours par an.
- **PRÉCISER** que l'indemnisation est effectuée selon les montants forfaitaires par jour et par catégorie statutaire fixés par la réglementation en vigueur au moment de la demande.
- **INDIQUER** que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

Le Conseil est invité à délibérer.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale, notamment ses articles 5 et 10 modifiés ;

Vu le décret n° 2025-1135 du 26 novembre 2025 portant plafonnement du nombre de jours indemnisables épargnés sur le compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que le décret du 26 novembre 2025 permet désormais à l'organe délibérant de déterminer un plafond annuel de jours pouvant donner lieu à indemnisation ;

Considérant que ce plafonnement doit être uniforme pour l'ensemble des agents de la collectivité afin de respecter l'égalité de traitement ;

Considérant la volonté de la collectivité de concilier la reconnaissance du temps de travail des agents avec une gestion prévisionnelle des dépenses de personnel et la soutenabilité budgétaire ;

Après avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 28/01/2026 ;

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du mercredi 11 février 2026,

Sur proposition de Monsieur Daniel MARTIN, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **FIXE** le plafond annuel d'indemnisation à 10 jours par agent.

Article 2 : **PRÉCISE** que l'indemnisation est effectuée selon les montants forfaitaires par jour et par catégorie statutaire fixés par la réglementation en vigueur au moment de la demande.

Article 3 : **INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

Question orale :

Monsieur le Maire : Il y avait une question orale, je crois, Monsieur Fiault ? On passe maintenant aux questions orales que vous avez envoyées.

Guillaume Fiault : Tout à fait. Donc je vais la lire telle que je vous l'ai soumise puisque dans le fonctionnement, donc les questions orales, comme le nom ne l'indique pas, sont soumises par écrit le jeudi avant le conseil. Donc la question était lors du Conseil municipal du 29 septembre dernier, nous avons soulevé le problème de l'impact sur la circulation d'une éventuelle ouverture d'un accès à l'A14. Monsieur le maire s'était engagé à nous transmettre les études techniques de GPA, donc Grand Paris Aménagement qui ont déjà été citées par des Maires voisins. Malgré plusieurs relances, nous n'avons rien reçu. Pourquoi tarder à partager ces informations ? La transparence est essentielle pour débattre des avantages et inconvénients de ce projet qui redessinerait le fonctionnement de la commune.

Monsieur le Maire : Je vais faire beaucoup mieux que ça. Je vais vous la donner de la main à la main. Voilà ce que vous cherchiez. Devant témoin. Ah mais il y a pas de problème. La clé on peut la donner à Monsieur Fiault. Écoutez, c'est dans la grande mansuétude de la majorité, on vous fait cadeau de la clé USB avec tous les éléments qui sont dedans. Comme ça, vous aurez accès à l'étude en question. On ne peut pas faire mieux.

Monsieur Fiault : C'est vrai que ça aurait été mieux de pouvoir consulter le contenu avant mais bon...

Monsieur le Maire : Enfin vous avez tout le contenu, vous allez voir, c'est passionnant. Il y a beaucoup des graphes partout mais en tout cas ça montre que le travail a été correctement fait par Grand Paris Aménagement sur ce sujet d'échangeur. Voilà.

Donc merci. Alors c'est notre dernier Conseil municipal. Je voulais vous remercier très chaleureusement toutes et tous, majorité et opposition pour le travail que vous avez accompli pendant ces 6 années. Certains d'entre nous ne repartiront pas pour l'élection et donc ne seront pas élus. D'autres le seront peut-être, en tout cas, je voulais rendre hommage au travail qui a été accompli, au temps que vous avez consacré à l'ensemble des commissions, aux conseils municipaux, à l'attention, au sérieux dont vous avez fait preuve les uns et les autres. J'inclus bien évidemment l'opposition dans mes remerciements. La démocratie vit grâce à des débats sur lesquels bien évidemment on n'est pas forcément toujours tous d'accord, mais cela permet que chacun des points de vue puissent s'exprimer. C'est essentiel. Quand on voit comment ça se passe dans d'autres pays, on mesure la chance que nous avons de pouvoir nous exprimer librement, ce qui n'est pas le cas partout. Et donc nous devons célébrer cette démocratie qui nous est chère et pour lesquelles nos anciens ont beaucoup lutté pour qu'elle s'établisse et qu'elle donne des droits identiques à toutes et à tous. Et voilà, je voulais sincèrement vous remercier du fond du cœur au nom de toute la majorité. Pour les carrillons qui nous regardent et bien je les remercie aussi parce que je sais que certains d'entre eux sacrifient leur soirée pour regarder les conseils municipaux. On remercie l'assistance de ceux qui sont venus ce soir et des précédents conseils municipaux. Et je vous invite pour ceux qui sont là à partager un verre avec nous pour clôturer cette dernière session et avec encore une fois tous mes plus vifs remerciements parce que vous l'avez dit Monsieur Fiault, vous ne serez plus là, la prochaine fois et en tout cas votre groupe et les personnes qui ont représenté l'opposition ont fait un travail qui était intéressant pour pouvoir faire en sorte que vive la démocratie à Carrières-sur-Seine. Et merci beaucoup, merci à tous. Merci à celles et ceux qui après plusieurs mandats arrêtent leur travail d'élu la majorité. Et là pour le coup je leur tire mon chapeau devant autant d'investissements personnels. Et je remercie également leurs conjoints et leurs familles qui ont accepté cet investissement parce que ce n'est pas simple non plus de pouvoir faire face à ce genre d'engagement dans la durée. Merci. Merci donc à tous et je passe la parole à Aurélien Devred qui a un élément de correction à apporter sur un élément qui vous a été transmis.

Monsieur Devred : Pour prouver que les élus de la majorité jouent la transparence jusqu'au bout et n'ont rien à cacher. On vous a transmis le tableau avec le montant annuel brut des indemnités sur l'année 2025. Il y a une erreur me concernant puisque pour le SILS, ce n'est pas 840 € brut par an que je perçois, c'est 326,16 € brut. Euh voilà, donc ça fait de moi le 2^e élu le mieux rémunéré du Conseil municipal de Carrières. Et bien évidemment, si vous voulez que je paye ma tournée, c'est avec plaisir.

Monsieur le Maire : Cette fois-ci, le Conseil est définitivement clos et je vous propose de nous rejoindre pour partager un verre avec nous. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h32.

Le Maire,

Arnaud de Bourrousse



**La Conseillère municipale
Secrétaire de séance,
Marie-Ange Dussous**